

L'ITINÉRANCE EN BREF: mieux comprendre le passage à la rue

Livre électronique
issu du colloque
« L'itinérance
en quelques minutes »
tenu dans le cadre
du 88e congrès
de l'ACFAS
le 6 mai 2021.

CAROLYNE GRIMARD
École de travail social
Université de Montréal

PHILIPPE-BENOIT CÔTÉ
département de sexologie
Université du Québec à Montréal

SUE-ANN MACDONALD
École de travail social
Université de Montréal

SOUS LA DIRECTION

03 PRÉAMBULE

04 INTRODUCTION

09 SANTÉ

Naviguer et négocier les services sociaux et de santé dans le contexte de l'itinérance : Récits de résilience

Soigner en marge

18 INTERVENTION

La santé relationnelle : un regard différent sur l'humain pour approcher autrement l'état d'itinérance

Points de bascule en itinérance et système de prise en charge des demandes dans le RSSS

L'implication des personnes ayant un vécu en situation d'itinérance en recherche : un moyen de changement social

32 L'HABITÉ

Réflexion sur les personnes qui vivent dans la rue sans avoir recours aux refuges

Les refuges quand on est trans

Vivre la ville : architecture et itinérance

■ PRÉAMBULE

CAROLYNE GRIMARD, ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

PHILIPPE-BENOIT CÔTÉ, DÉPARTEMENT DE SEXOLOGIE
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

SUE-ANN MACDONALD, ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL,
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Lorsqu'on analyse la prise en charge des populations itinérantes, nous pouvons constater que les pratiques d'intervention ont drastiquement changé au cours des dernières décennies. Au tournant du 20^e siècle les pratiques étaient plutôt à l'enfermement, à la moralisation et à la répression collective des problèmes sociaux, aujourd'hui cette tendance s'est inversée, pour aller vers l'accompagnement, la compassion, le care, bref ce que certains nomment le souci de l'autre en tant qu'individu (Aranguiz, 2000; Astier, 2007; Christie, 2005; Côté, Renard-Robert & MacDonald, sous presse; Grimard, 2011; Molinier, Lauger & Paperman, 2009). L'itinérance est même de plus en plus abordée comme un problème public, laissant de côté l'hypothèse individuelle dans l'analyse des causes du basculement à une trajectoire de rue (Choppin et Gardella, 2013). À cet égard, peu de travaux ont été faits sur ces points de chute, ces moments de basculement dans une vie en situation d'itinérance.

C'est pourquoi nous avons voulu organiser un colloque, c'est-à-dire afin de mieux comprendre le passage à la rue. Cela permet d'en savoir plus sur les expériences vécues et permet, par ailleurs, de réfléchir en amont à l'ajustement des pratiques d'intervention aux réalités vécues par les personnes à la rue.

Nous avons voulu qu'une « grande conversation » soit lancée autant par des étudiant.e.s, que par des chercheur.e.s, des intervenant.e.s sociaux, des personnes vivant ou ayant vécu une situation d'itinérance, des décideur.se.s publiques sur : a) les conjonctures institutionnelles, structurelles, individuelles qui entourent la venue à la rue ; b) les pratiques d'intervention adaptées (ou pas) aux réalités des nouvelles personnes en situation d'itinérance ; c) les stratégies développées par les personnes en situation d'itinérance pour faire face à cette nouvelle réalité ; d) les tensions entre le basculement dans et la sortie de l'itinérance. Ce colloque était donc construit par des présentations courtes, à la manière des présentations du type, « ma thèse en 180 secondes ». L'idée était donc de (re)visiter des enquêtes ou des questionnements liés à l'itinérance de manière accélérée en laissant plus de place aux discussions et à la création de liens entre les personnes présentes.

Dans ce livre électronique se trouve ainsi la majorité des communications qui ont été donné ce jour-là, mais présentées au travers de courts textes regroupés en trois sections principales: la santé, l'intervention et l'habité. L'idée est de vous inviter à découvrir les personnes qui ont contribué à cette conversation l'instant d'une journée.

INTRODUCTION

Comprendre le passage à la rue: penser la complexité

SHIRLEY ROY, PROFESSEURE, DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Dans ce texte je me propose d'aborder le thème de ce colloque : « Mieux comprendre le passage à la rue », en déclinant ici quelques idées centrales:


1) l'importance d'un petit retour sur l'histoire du développement et de la constitution du champ de recherche qu'est l'itinérance : pour ne pas oublier et ne pas répéter; 2) le phénomène de l'itinérance, loin de se résumer à son objet strictement observable, constitue un puissant révélateur des rapports sociaux de nos sociétés contemporaines; 3) pour saisir la complexité, il nous faut prendre en compte la fluidité des explications, la cumulativité des expériences, la récursivité des processus.

Ce survol se veut, à travers l'évocation des nombreux travaux effectués et de leurs propositions interprétatives, un socle sur lequel s'appuyer pour ensuite s'en dégager et saisir les filiations et les points de basculement dans l'empiricité du phénomène de l'itinérance et dont les traces et les manifestations se matérialisent dans la diversité et la « nouveauté » des propositions

faites dans le cadre du présent colloque.

Première idée: l'importance d'un petit retour sur l'histoire du développement et de la constitution du champ de recherche qu'est l'itinérance : pour ne pas oublier et ne pas répéter.

Le thème de l'itinérance est à la fois récent dans sa structuration en tant que champ de recherche (près de 30 ans) et très ancien dans sa réalité observable de ce que l'on nommait : vagabondage, errance, clochardise, etc. Au tournant des années 80, bien que depuis des décennies se sont mises en place des ressources communautaires laïques ou religieuses, que les services sociaux et pénaux sont confrontés à ces questions, que l'État est constamment interpellé, de nombreuses actions sont déployées, mais elles sont plutôt faiblement coordonnées, bénéficiant de peu de visibilité et d'intérêt dans ce que l'on pourrait nommer aujourd'hui : la conversation sociale. Du côté de la recherche, très peu de projets et de chercheurs-es sont mobilisés



sur ce thème. Tout au plus, jusqu'en 1985 quelques mémoires de maîtrise s'étaient intéressés à cette question. En 1987, l'année internationale des Sans-Abri décrétée par l'OMS devient un moment important : pour la première fois, internationalement, tous les états, toutes les institutions, et tous les chercheurs sont interpellés sur cette question qui apparaît désormais dans le paysage politique et scientifique. En 1988, je publie mon premier ouvrage : *Seuls dans la rue* qui, dans un contexte et un temps favorable, contribue à ouvrir les espaces de discussion ici au Québec. En 1992, le gouvernement du Québec à travers le Conseil Québécois de la Recherche Sociale (CQRS) met sur pied un programme de financement d'infrastructure de recherche qui ont pour missions et pour mandats de : 1) développer un champ de connaissance sur les grandes thématiques prioritaires dans la Politique Santé et Bien-être et 2) mettre sur pied des équipes partenariales qui réuniraient les milieux académiques, communautaires et institutionnels. C'est dans ce contexte que naît le CRI, Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale, réunissant des chercheurs-es de différentes disciplines et diverses universités, le RAPSIM et ce que l'on nommait à l'époque le CLSC des Faubourgs, intégré d'abord aux CRSSS et maintenant aux CIUSSS (Roy & Hurtubise, 2007; Laberge 2000). C'est une grande aventure qui débute et qui, de 1993 à près de 2010, a bénéficié de diverses subventions de re-

cherche, travaillé au développement et à la construction d'un champ de recherche, organisé des activités de transferts de connaissance, formé de multiples chercheurs, multiplié les publications et construit des liens entre les divers milieux. La volonté de départ du CRI était d'inscrire dans le débat public la question de l'itinérance; qu'elle devienne incontournable; je suis de ceux et celles qui pensent que c'est un pari gagné. Non pas question réglée, mais question incontournable dans l'espace public et médiatique et dans l'action. Donnons-en pour preuve : la Politique nationale de lutte à l'itinérance du gouvernement du Québec (2014), le récent débat sur la question de l'itinérance dans le cadre de la COVID et le présent colloque où, en 2021, on continue de développer de nouvelles connaissances sur cette question.

Deuxième idée: le phénomène de l'itinérance, loin de se résumer à son objet strictement observable, constitue un puissant révélateur des rapports sociaux de nos sociétés contemporaines.

La connaissance du phénomène de l'itinérance s'est faite, pour reprendre la formule de Becker (2002), c'est-à-dire « chemin faisant ». Alors qu'on a généralement eu tendance à le considérer comme un problème social aux multiples ramifications, ce qu'il est, l'itinérance est apparue, à travers le travail minutieux d'observation et d'analyse de ses variantes, de ses diverses configurations,

de ses convergences et ses spécificités, comme multiple comportant des dimensions structurelles, institutionnelles et individuelles (Campeau, 2000; Laberge, 2000; Roy & Hurtubise, 2007). On peut dire que tout en n'ayant pas de lecture unifiée de ce qu'est l'itinérance, des dimensions transversales aux diverses situations apparaissent : une condition matérielle de vie détériorée ; des processus d'éloignement et de ruptures (désaffiliation, désinsertion, vulnérabilité, disqualification, etc.), des allers-retours entre la rue et les lieux d'insertion ; une inévitable dépendance aux institutions sociales de prise en charge ; la mobilisation de sentiments divers, mais plutôt négatifs en lien avec les conditions objectives, subjectives et symboliques de la vie à la rue : humiliation, indignité, mépris ; fragilisation de l'identité entraînant une perte de repères, d'assurance, d'estime de soi et des autres (Roy, 2008a, 2008b). Elle met en scène des dimensions économiques, institutionnelles, politiques, des dimensions liées à l'action et à l'organisation sociale et des dimensions symboliques, psychologiques et intimes.

De ces constats d'une matérialité variable, l'itinérance devient une figure exemplaire d'une place dévalorisée dans le vivre ensemble et plutôt que de la concevoir comme un état, ou un statut, ou comme une déviance ou une manière contestataire de vivre (Laberge & Roy, 2001), l'itinérance est appréhendée comme une condition de vie. Une condition de vie... comme une autre... tout en étant pas tout à fait « une condition de vie comme une autre ». Cela dit, ce choix permet constamment de réfléchir l'itinérance au plus près de la vie de tous et chacune ; elle n'est pas ou plus une question

à part, mais une condition autre, éloignée de la centralité et de la normativité dominante. Ce choix nous sort de l'exceptionnalité et suggère que les intensités et les temporalités qui la marquent se situent sur un continuum et que, donc, le repositionnement vers le centre, vers un centre davantage acceptable socialement est possible.

L'itinérance a fait alors apparaître, à la manière d'une loupe grossissante, les diverses composantes de la vie en société et des rapports sociaux qui s'y exercent. L'itinérance peut être lue comme un « objet social total » à la Marcel Mauss pour qui « la société s'étudie dans son ensemble, à travers une série de décomposition et recomposition du tout. Ce sont des systèmes sociaux entiers, des tous, dont on doit chercher à recomposer le sens, tout en décrivant leur fonctionnement. Cela permet qu'apparaissent les structures cachées à travers la description de leur matérialité, l'analyse de leur sens, de leur finalité, etc.

Ainsi, l'itinérance appréhendée comme une « condition de vie » et considérée comme un « objet social total » a une valeur heuristique qui peut alimenter une réflexion théorique qui nous permet de donner un sens plus large à cette expérience sociale unique. Au-delà même de son empirie, elle amène à réfléchir et à reconsidérer les rapports sociaux de nos sociétés contemporaines. Plutôt que de nous enfermer dans un objet restreint, circonscrit et situé, cela ouvre la voie à une approche large aux ramifications complexes.

Troisième idée : Pour saisir la complexité, il nous faut prendre en compte la fluidité

des explications, la cumulativité des expériences, la récursivité des processus. La multiplicité des recherches menées, la diversité des dimensions explorées et des données obtenues et analysées nous ont menés (Laberge, 2000; Roy & Hurtubise, 2007) et m'ont menée à parler de complexité, idée empruntée et inspirée des travaux d'Edgar Morin (2008).

Penser l'itinérance comme condition de vie permet de nous intéresser aux traces multiples des éléments structurels, individuels et institutionnels inscrites dans des histoires singulières. L'idée de complexité permet alors de relier des explications qui vont au-delà de leur juxtaposition et permet leur interpénétration. Ainsi, cela nous force d'une part à sortir de l'homogénéité ou de l'unicité de la représentation et de la réalité itinérante qu'on a eu historiquement souvent tendance à privilégier et, d'autre part, cela nous amène à renoncer à l'explication causale, à l'explication unique ou la raison principale.

Plus fondamentalement, l'idée de complexité nous sort d'une lecture linéaire et binaire (cause/effet, producteur/produit, structure/superstructure) et en propose une induisant une interaction entre individus et société, les uns produisant les autres qui à leur tour rétroagissent sur le premier. Pour reprendre les mots d'Edgar Morin (2008), l'idée de complexité permet donc de distinguer sans disjoindre, d'associer sans réduire.

Ici, épistémologiquement, la complexité est davantage prise comme modèle d'appré-

hension plutôt que d'explication. Elle permet d'intégrer diverses dimensions au départ non pensées comme étant reliées, et sans les hiérarchiser. Elle amène à penser une multiplicité de réponses : s'il n'y a pas une seule cause (logement, ruptures, problèmes de santé mentale, consommation, pauvreté, etc.), il n'y a pas, non plus, une seule action ou intervention attendue.

L'idée de complexité a été critiquée pour son caractère trop flou, permettant d'englober un peu tout. On peut alors se poser la question suivante : Penser l'itinérance comme phénomène complexe est-ce une fuite en avant ? Un pas de côté pour mieux recentrer la réflexion ? Un truisme ? Autrement dit, au-delà des vertus et des critiques déjà énoncées à l'idée de complexité, pourquoi prétendre comme le fait le titre de ma conférence que pour « Comprendre le passage à la rue », il faut « penser la complexité » ?

J'ai, comme on peut l'imaginer, quelques éléments de réponse à proposer. L'origine de ce choix « l'itinérance un phénomène complexe » provient de l'historique de la construction même du champ de recherche sur l'itinérance (dont j'ai parlé plus haut) et de son objectif clairement affirmé de construire une telle chose que le champ de l'itinérance. Cela s'est matérialisé dans une démarche partenariale supposant l'interdisciplinarité et la multiplicité des acteurs aux missions (institutionnelle, communautaire, académique), aux compétences (terrain, intervention, académique, etc.) et aux options méthodologiques différentes. De fait, les multiples données produites, les diverses propositions théoriques for-

mulées par les chercheurs-res, les lectures disciplinaires de chacun-e se devaient de tenir ensemble. « L'itinérance un phénomène complexe » fut une sorte d'« accommodement raisonnable » à l'intérieur d'un partenariat qui a traversé le temps, croisé de multiples points de vue sans en privilégier un, cherché à articuler savoir savant, savoir pratique, savoir expérientiel et savoir professionnel. L'idée de complexité, tout en ouvrant un champ de possible comportait-elle, en soi, sa limite : celle imposée par le partenariat ? Je ne crois pas. Ce cadre a imposé ses contraintes comme tout autre cadre, mais compte tenu de la grande diversité des situations, questions, populations, dimensions, et de l'importance non seulement de les tenir ensemble, l'idée de « penser la complexité » et de s'y astreindre a permis de sortir de l'enfermement qu'impose la fragmentation des points de vue et la spécificité des données ; la multiplicité des regards disciplinaires et des approches méthodologiques ont non seulement permis le main-

tien du champ, il en a assuré l'ouverture, ouverture qui permet encore aujourd'hui de l'enrichir à travers l'exploration de nouveaux objets ou de nouvelles propositions comme celles qui sont présentées dans le cadre de ce colloque.

Alors qu'au départ, l'itinérance a été décodée comme un « phénomène complexe », aujourd'hui la complexité comme mode de pensée de cet objet sociologique est des plus pertinent parce qu'elle permet de prendre en compte la fluidité des explications, la cumulativité des expériences, la récursivité des processus, c'est, selon moi, une manière d'assurer la consolidation et la stabilisation de cet objet de recherche qui, bien au-delà de sa saisie, nous parle du social et du social dans ces diverses dimensions : « un objet social total » qui contribue bien et trop modestement à la compréhension de nos sociétés.

RÉFÉRENCES

- Becker, H. 2002. *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*. Paris: La Découverte.
- Campeau, P. 2000. « La place des facteurs structurels dans la production de l'itinérance ». In *L'errance urbaine*, sous la dir. de D. Laberge, p. 49-69. Québec : Les Éditions Multimondes.
- Laberge, D. (dir.) 2000. *L'errance urbaine*. Québec : Les Éditions Multimondes, 439 p.
- Laberge, D. et S. Roy. 2001. « Pour être, il faut être quelque part : la domiciliation comme condition d'accès à l'espace public ». *Sociologie et sociétés*, vol. 33, n° 2, p. 115-131.
- MSSS. 2014. *Politique nationale de lutte à l'itinérance. Ensemble pour éviter la rue et en sortir*. Québec: Ministère de la santé et des services sociaux.
- Morin, E. 2008. *La complexité humaine*. Paris: Champs essais.
- Roy, S. 2008a. « Itinérance et non-reconnaissance : le rapport social à l'action ». In *La reconnaissance à l'épreuve. Explorations socio-anthropologiques*, sous la dir. de J.-P. Payet et A. Battegay, p. 201-208. Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion.
- Roy, S. 2008b. « Rendre raison à la complexité de l'itinérance ». In *SDF, sans-abri, itinérant. Oser la comparaison*, sous la dir. de P. Pichon, p. 155-167. Louvain-la-Neuve : Presses universitaires de Louvain.
- Roy, S. et R. Hurtubise (sous la dir. de). 2007. *L'itinérance en questions*. Québec : Presses de l'Université du Québec.



SANTÉ

NAVIGUER ET NÉGOCIER LES SERVICES SOCIAUX ET DE SANTÉ DANS LE CONTEXTE DE L'ITINÉRANCE: RÉCITS DE RÉSILIENCE

SUE-ANN MACDONALD, PROFESSEURE, ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

PHILIPPE-BENOIT CÔTÉ, PROFESSEUR, DÉPARTEMENT DE SEXOLOGIE
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

INTRODUCTION

L'itinérance est un phénomène complexe et pluriel. La complexité de ce phénomène s'est amplifiée au cours des trente dernières années, malgré le fait que les dimensions structurelles de l'itinérance (pauvreté, manque de logements abordables, défis d'accès au système de santé, sécurité sociale inadéquate, etc.) sont moins mises en évidence. Les réponses sociales, tant au niveau des politiques que des pratiques, deviennent encore plus individualisées et cela se manifeste dans la prolifération des refuges, des services sociaux et des services de santé spécialisés (SSS) qui renforcent une individualisation des causes et des réponses proposées (Dej, 2021). Cette individualisation est largement basée sur une compréhension « passive » de l'itinérance où les personnes sont considérées comme déficientes, dépourvues, malades, victimes de leurs circonstances ou en manque de pouvoir sur leur vie. Pourtant, ces compréhensions et solutions produisent des barrières symboliques (stigmatisa-

tion, représentation sociale, constructions identitaires) qui se jouent dans les interactions des personnes identifiées comme « itinérantes », qui ont tendance à être considérées comme « souillées » (Goffman, 1963). À leur tour, les personnes en situation d'itinérance gèrent ces caractéristiques « indésirables » afin d'accéder aux services, se rendant ainsi « dignes » de services (Dej, 2021). Ce cycle produit trop souvent une internalisation des discours de déficit, de responsabilisation et d'auto-culpabilisation (Dej, 2021; Goffman, 1959, 1963; Roschelle & Kaufman, 2004). Certains ont décrit comment les personnes en situation d'itinérance sont devenues des « objets de discours » (Pascale, 2005, p. 261) plutôt que des sujets de leur propre expérience. Cet article tente d'inverser ce phénomène et de placer les acteurs qui vivent des situations d'itinérance au centre de l'analyse en allant au-delà des processus d'infériorisation sociale en mettant en évidence des notions de résilience.

L'autonomisation dans le contexte de l'itinérance

La nature polysémique de l'empowerment signifie qu'il n'y a pas qu'une seule façon de l'actualiser, mais plutôt une diversité de grands principes qui guident les pratiques sociales (Le Bossé, 1998). Un des principes est de concevoir les usagers comme des sujets actifs plutôt que des objets d'intervention ou des bénéficiaires passifs (Ninacs, 1995), ce qui permet aux professionnels de s'appuyer sur les capacités, les forces et les ressources des usagers (Jouffray, 2014; Ninacs, 2008). Un autre principe consiste à encourager les usagers à prendre le contrôle des services fournis (Bay-Cheng et al., 2006; Moreau, 1990). Dans ce contexte, les professionnels ne développent pas directement le pouvoir d'agir des usagers, mais offrent plutôt des conditions qui favorise leur prise en charge des services (Drolet, 1997; Relais-Femmes, 2010). En ce qui a trait à l'exclusion liée au logement, les quelques études sur l'autonomisation révèlent des différences de perception entre les usagers et les professionnels (Boehm & Staples, 2004; Ferguson, Kim & McCoy, 2011). Les usagers ont souvent le sentiment d'avoir très peu de contrôle sur le processus d'intervention (Biederman & Nichols, 2014; Wen, Hudak & Hwang, 2007). Dans certains cas, ils déclarent se sentir déshumanisés (Biederman & Nichols, 2014) pendant les interventions, en partie à cause d'attitudes insensibles (Rae & Rees, 2015; Sznajder-Murray & Slesnick, 2011; Wen, Hudak & Hwang, 2007), irrespectueuses (Hoffman & Coffey, 2008; Wen, Hudak & Hwang, 2007) et stigmatisantes (Rae & Rees, 2015; Weng & Clark, 2018) de certains professionnels. Les utilisateurs de services peuvent se sentir infantilisés par les professionnels en

raison de comportements autoritaires et de contrôle (Hudson, Nyamathi & Sweat, 2008) qui peuvent conduire à des relations de pouvoir inégales (Hoffman & Coffey, 2008; Wen, Hudak & Hwang, 2007). Ce manque de sensibilité au sein des services peut donner aux personnes en situation d'itinérance le sentiment de ne pas être écoutées ou comprises (Hoffman & Coffey, 2008; Rae & Rees, 2015), voire d'être ignorées (Wen, Hudak & Hwang, 2007). Cependant, ils peuvent développer une grande méfiance envers les professionnels afin de préserver leur autonomie et leur dignité (Hoffman & Coffey, 2008; Wen, Hudak & Hwang, 2007) et former à la place des liens sociaux avec d'autres personnes vulnérables pour répondre à leurs besoins (Boehm & Staples, 2004).

Repenser l'autonomisation dans le contexte de l'itinérance à travers le prisme de la stigmatisation et de la résilience

Malgré la prédominance des théories psychologiques pour expliquer la résilience (Brodsky & Cattaneo, 2013; Hankey, 2020), nous adoptons délibérément un modèle socioconstructiviste de la résilience, reliant l'agentivité aux structures pour souligner les dimensions sociopolitiques de l'itinérance. Notre objectif n'est pas de schématiser les liens entre l'autonomisation et la résilience comme d'autres l'ont fait (Brodsky & Cattaneo, 2013), mais de comprendre les nuances des stratégies d'autonomisation que nous pouvons sous-estimer dans les groupes perçus comme dépourvus. Ungar (2004, 2005, 2008, 2012) souligne qu'une approche socioconstructiviste de la résilience s'articule autour des récits des personnes qui naviguent et négocient avec

leur environnement social pour obtenir les ressources dont elles estiment avoir besoin. Il s'inspire de la théorie de la structuration de Giddens (1976) qui examine l'interaction et le renforcement mutuel de l'agentivité et des structures sociales. Cette perspective est importante pour comprendre les expériences complexes des personnes en situation d'itinérance et leur résilience, car les décisions, les choix et les réalités économiques sont limités de manière très réelle par les structures préexistantes. Une théorie socioconstructiviste de la résilience utilise l'interaction entre l'agentivité et les structures pour développer une compréhension de la façon dont les gens naviguent et négocient dans l'adversité (Ungar 2004, 2005, 2008, 2012). La navigation fait référence à la capacité d'une personne à demander de l'aide, qui démontre l'agentivité mais aussi la disponibilité de l'aide à demander, qu'il comprend comme structurelle (Ungar, 2005). Alors que la négociation fait référence aux efforts d'une personne qui interagit avec les ressources pour obtenir des services personnellement pertinents et significatifs (Ungar, 2005). Un modèle interactionniste et constructiviste de la stigmatisation et de la résilience offre un espace théorique plus vaste pour reconnaître les forces des personnes vulnérables dans des situations contraintes.

Des tensions dialogiques entre autonomisation et impuissance

Faisant écho à des études similaires (Bay-Cheng et al., 2006; Gruber & Trickett, 1987; Lemay, 2007; Pease, 2002), nous avons constaté que les relations d'aide sont caractérisées par des inégalités de pouvoir dans lesquelles les personnes en situation

d'itinérance ont peu de contrôle sur le processus d'intervention. En conséquence, ces personnes tendent à se résigner à ne pas avoir beaucoup de contrôle sur le processus d'intervention.

Les participants ont révélé se sentir mis à l'écart de certaines décisions qui les concernent dans le processus d'intervention. Par exemple, les participants ont déclaré qu'ils n'étaient pas invités aux réunions des équipes multidisciplinaires au cours desquelles leur cas était discuté par les professionnels du RSS. Ils ont eu l'impression d'attendre passivement que des options ou des approches d'intervention leur soient proposées, sans pouvoir réellement participer à la réflexion sur leur propre situation de vie au sein de l'équipe ou parfois même dans le cadre de rencontres d'intervention individuelles. De même, plusieurs participants ont mentionné qu'ils recevaient très peu d'informations sur les services disponibles au sein de l'institution. Ils avaient l'impression que les professionnels avaient accès à des informations qui leur étaient inaccessibles, ce qui les empêchait de prendre des décisions éclairées et connaître des alternatives. Le fait d'être exclus des prises de décisions qui les concernent envoie le message qu'ils sont dans une position subordonnée par rapport aux professionnels ; que leurs opinions comptent moins. Certains participants ont révélé qu'ils se sentaient constamment surveillés, contrôlés, et que les locaux physiques ne faisaient rien pour atténuer cette impression. En fait, la présence d'agents de sécurité et de caméras de surveillance au CIUSSS leur a fait sentir qu'ils constituaient un danger pour autrui, renforçant la stigmatisation. Les participants rapportaient

avoir le sentiment de « ne pas avoir le gros bout du bâton », de « ne pas être à la hauteur de la situation » ou de « connaître leur place ».

Dans une compréhension plus nuancée de la stigmatisation, ils ont compris qu'ils devaient « agir d'une certaine façon » pour accéder et maintenir les services. Ces relations asymétriques sont devenues encore plus inégales avec l'accentuation des pratiques et des discours néolibéraux qui privilégient les réponses du haut vers le bas ; entravant la créativité et la marge de manœuvre des professionnels (Hill & Laredo, 2019). Les participants ont décrit leurs capacités et leurs difficultés à naviguer et à négocier les services en temps voulu, ce qui a entraîné des sentiments d'abandon ou de déception et à compter sur leurs propres réseaux pour s'organiser. Ainsi, l'impuissance perçue a produit une forme d'autonomisation brutale chez les personnes en situation d'itinérance. Ironiquement, les personnes considérées comme les plus vulnérables devaient se tourner vers leur réseau informel pour combler leurs besoins.

Jack a expliqué que les six mois d'attente pour accéder un service de santé mentale signifiaient qu'il était incapable de gérer adéquatement son problème urgent, ce qui l'a conduit à reprendre la consommation de substances psychoactives. Si la plupart des participants ont décrit les services comme étant un espace important de partage et d'écoute, ils ont néanmoins eu le sentiment de sortir des réunions les mains vides, sans vraiment savoir ce qu'ils pouvaient faire pour obtenir des solutions concrètes à leurs difficultés.

Carlos a déclaré que les services lacunaires poussent les gens à prendre en charge leur propre situation. Il décrit les personnes dans ces situations comme des « fonceurs » qui sont « forts », comme des personnes capables de « prendre soin d'elles-mêmes ». L'une des stratégies couramment citées pour surmonter les obstacles était de se détourner des services et de se tourner vers leurs réseaux sociaux, pour répondre à leurs besoins, comme obtenir un logement, des vêtements, de la nourriture ou des médicaments. Selon les participants, ces réseaux sociaux constituaient d'importants filets de sécurité sociale qui leur permettaient de répondre à des besoins matériels et symboliques, puisqu'ils leur permettaient de contourner les obstacles qu'ils rencontraient, tout en leur permettant d'exercer rapidement un contrôle sur leur vie. Il en résulte une forme d'autonomisation inédite en se tournant vers leur communauté pour répondre à leurs besoins, en s'appuyant sur leur réseau informel.

Ils ont également révélé qu'ils interprétaient l'impuissance des professionnels et le manque de ressources pour agir sur leur situation comme des conséquences directes d'une lourde bureaucratie jumelée à un filet de sécurité sociale qui s'amenuise. Malgré les conditions de vie opprimantes, le manque de ressources matérielles et la reconnaissance symbolique qui les place dans un statut passif et inférieur, cette étude démontre que les personnes en situation d'itinérance ne sont pas des victimes passives ou des objets d'intervention, mais plutôt des sujets de leur propre vie, avec un pouvoir d'agir réel et concret sur leurs conditions de vie (Colombo, 2015; MacDonald & Roebuck, 2018; Panter-Brick, 2002). Notre

objectif n'est pas de tomber dans le piège d'une lecture utopique et idéalisée de la notion de résilience, mais de comprendre comment les personnes qui subissent tant d'adversité et de contraintes structurelles et systémiques, arrivent à survivre face à des obstacles matériels et symboliques et le sens qu'elles donnent à ces expériences.

Les services en itinérance doivent trouver des moyens de créer des espaces qui permettent aux usagers de prendre plus de place, d'être entendus, d'avoir des « choix » en matière d'intervention, de partager la prise de décision et plus généralement de briser les relations asymétriques qui sont produites et reproduites en intervention pour faire émerger le pouvoir d'agir individuel et collectif.

RÉFÉRENCES

- Bay-Chen, L. Y., A.E. Lewis, A.J. Stewart & J.E. Malley. 2006. « Disciplining "girl talk" the paradox of empowerment in a feminist mentorship program ». *Journal of Human Behavior in the Social Environment*, Vol. 13, n°2, p. 73-92.
- Biederman, D. J. & T.R. Nichols. 2014. « Homeless women's experiences of service provider encounters ». *Journal of Community Health Nursing*, Vol. 31, n°1, p. 34-48.
- Boehm, A. & L.H. Staples. 2004. « Empowerment: The point of view of consumers ». *Families in Society*, Vol. 85, n°2, p. 270-280.
- Brodsky, A. E. & L.B. Cattaneo. 2013. « A transconceptual model of empowerment and resilience: Divergence, convergence and interactions in kindred community concepts ». *American Journal of Community Psychology*, Vol. 52, p. 333-346.
- Colombo, A. 2015. *S'en Sortir Quand On Vit Dans la Rue: Trajectoires de Jeunes en Quête de Reconnaissance*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Dej, E. 2021. *A Complex Exile: Homelessness and Social Exclusion in Canada*. Vancouver: UBC Press.
- Drolet, M. 1997. « L'empowerment et intervention familiale: concept paradoxal occultant parfois la pauvreté ». *Reflète: Revue ontarioise d'intervention sociale et communautaire*, Vol. 3, n°1, p. 55-79.
- Ferguson, K. M., M.A. Kim & S. McCoy. 2011. « Enhancing empowerment and leadership among homeless youth in agency and community settings: A grounded theory approach ». *Child and Adolescent Social Work Journal*, Vol. 28, n°1, p. 1-22.
- Giddens, A. 1976. *New Rules of Sociological Method: A Positive Critique of Interpretative Sociologies*. London: Hutchinson.
- Goffman, E. 1959. *The Presentation of Self in Everyday Life*. New York: Doubleday and Co.
- Goffman, E. 1963. *Stigma: Notes on the Management of Spoiled Identity*. New Jersey: Prentice-Hall.
- Gruber, J. & E.J. Trickett. 1987. « Can we empower others? The paradox of empowerment in the governing of an alternative public school ». *American Journal of Community Psychology*, Vol. 15, n°3, p. 353-371.
- Hankey, J. R. 2020. *The Hidden Resilience of Street-Involved and Homeless Sexual and Gender Minority Young Adults Who Engage in Sex Work*. [Doctoral dissertation, University of Alberta]. https://era.library.ualberta.ca/items/e00abd49-9029-4e18-96b8-19dd54191705/view/1712e99f-6a59-4c5b-98a4-1eeb7a42c0ef/Hankey_Jeffrey_R_202007_PhD.pdf
- Hill, D. J. & E. Laredo. 2019. « First and last and always: Streetwork as a methodology for radical community social work practice ». *Critical and Radical Social Work*, Vol. 7, n°1, p. 25-39.
- Hoffman, L. & B. Coffey. 2008. « Dignity and indignation: How people experiencing homelessness view services and providers ». *The Social Science Journal*, Vol. 45, n°2, p. 207-222.
- Hudson, A. L., A. Nyamathi & J. Sweat. 2008. « Homeless youths' interpersonal perspectives of health care providers ». *Issues in Mental Health Nursing*, Vol. 29, n°12, p. 1277-1289.
- Jouffray, C. 2014. *Développement du pouvoir d'agir : une nouvelle approche de l'intervention sociale*. Rennes : Presses de l'EHESP.
- Le Bossé, Y. 1998. « Introduction à l'intervention centrée sur le pouvoir d'agir ». *Cahiers de la recherche en éducation*, Vol. 5, n°3, p. 349-370.
- Lemay, L. 2007. « L'intervention en soutien à l'empowerment: du discours à la réalité. La question occultée du pouvoir entre acteurs au sein des pratiques d'aide ». *Nouvelles pratiques sociales*, Vol. 20, N°1, p. 165-180.
- MacDonald, S.-A. & B. Roebuck. 2018. *Staying Alive While Living the Life: Adversity, Strength, and Resilience in the Lives of Homeless Youth*. Halifax: Fernwood Press.
- Moreau, M. J. 1990. « Empowerment through advocacy and consciousness-raising: implications of a structural approach to social work ». *Journal of Sociology and Social Welfare*, Vol. 17, p. 53-68.
- Ninacs, W. A. 1995. « Empowerment et service social: approches et enjeux ». *Service social*, Vol. 44, n°1, p. 69-93.
- Ninacs, W. A. 2008. *Empowerment et intervention: développement de la capacité d'agir et de la solidarité*. Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- Pascale, C.-M. 2005. « There's no place like home: The discursive creation of homelessness ». *Cultural Studies-Critical Methodologies*, Vol. 5, n°2, p. 250-268.
- Pease, B. 2002. « Rethinking empowerment: A postmodern reappraisal for emancipatory practice ». *The British Journal of Social Work*, Vol. 32, n°2, p. 135-147.
- Rae, B. E. & S. Rees. 2015. « The perceptions of homeless people regarding their healthcare needs and experiences of receiving health care ». *Journal of Advanced Nursing*, Vol. 71, n°9, p. 2096-2107.
- Relais-Femmes. 2010. *L'empowerment ou le développement du pouvoir d'agir*. Journée de réflexion sur l'approche d'empowerment, Réflexion de Relais-Femmes, réf. du 21 novembre 2019. http://www.relais-femmes.qc.ca/files/Synthese_journee_empowerment.pdf
- Roschelle, A. R. & P. Kaufman. 2004. « Fitting in and fighting back: Stigma management strategies among homeless kids ». *Symbolic Interaction*, Vol. 27, n°1, p. 23-46.
- Sznajder-Murray, B. & N. Slesnick. 2011. « "Don't leave me hanging": homeless mothers' perceptions of service providers ». *Journal of Social Service Research*, Vol. 37, n°5, p. 457-468.
- Ungar, M. 2004. « A constructionist discourse on resilience: Multiple contexts, multiple realities among at-risk children and youth ». *Youth & Society*, Vol. 35, n°3, p. 341-365.
- Ungar, M. 2005. « Pathways to resilience among children in child welfare, corrections, mental health and educational settings: Navigation and negotiation ». *Child and Youth Care Forum*, Vol. 34, n°6, p. 423-444.
- Ungar, M. 2008. « Resilience across cultures ». *British Journal of Social Work*, Vol. 38, p. 218-235.
- Ungar, M. 2012. « Social ecologies and their contribution to resilience ». In M. Ungar (ed.), *The Social Ecology of Resilience: A Handbook of Theory and Practice*, p. 13-31. New York: Springer.
- Wen, C. K., P.L. Hudak & S.W. Hwang. 2007. « Homeless people's perceptions of welcomeness and unwelcomeness in healthcare encounters ». *Journal of General Internal Medicine*, Vol. 22, n°7, p. 1011-1017.
- Weng, S. S. & P.G. Clark. 2018. « Working with homeless populations to increase access to services: a social service providers' perspective through the lens of stereotyping and stigma ». *Journal of Progressive Human Services*, Vol. 29, n°1, p. 81-101.

ETIENNE PARADIS-GAGNÉ, INF., PHD, PROFESSEUR,
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

PIERRE PARISEAU-LEGAULT, INF., LLM, PHD, PROFESSEUR,
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

Les soins infirmiers de proximité font partie intégrante du dispositif d'intervention destiné aux personnes en situation d'itinérance. Différentes recherches menées sur le sujet soulèvent la nécessité de développer des interventions infirmières adaptées à ces personnes afin de mieux répondre à leurs besoins individuels, mais également aux enjeux systémiques d'accès aux services de santé et de désaffiliation sociale (Ungpakorn, 2017; Weber, 2019). Malgré tout, cette pratique reste peu documentée et les contenus associés au phénomène de l'itinérance sont particulièrement rares au sein des cursus éducatifs en sciences infirmières (Parker-Radford, 2018). Si les enjeux de santé physique et mentale touchant ces personnes sont bien connus et documentés (Rae & Rees, 2015; Weber, 2019), les questions relatives à la nature, aux moyens employés et à la finalité des soins infirmiers prodigués dans un tel contexte restent majoritairement inexplorées.

L'ambiguïté caractéristique du travail des infirmiers et infirmières œuvrant en contexte d'itinérance fait cependant l'objet d'un débat important, dont l'issue encore incertaine sera sans doute déterminante pour l'évolution des pratiques de soin. En effet, la pratique des soins infirmiers de proximité s'est historiquement inscrite dans une dynamique charitable ayant comme conséquences non intentionnelles de normaliser les iniquités de santé et légitimer le dispositif de contrôle et de surveillance ciblant les personnes en situation d'itinérance (Benbow I., 2019; Hardill, 2007). Dans l'un des rares articles portant sur l'histoire des soins infirmiers de proximité au Canada, Kathy Hardill formulait la mise en garde suivante à propos de l'évolution des pratiques de soin :

« Tout en jetant un regard rétrospectif sur nos réalisations, nous devons également reconnaître la croissance perverse d'une spécialité infirmière qui, dans un

pays aussi riche que le Canada, ne devrait pas exister. Nous devons nous garder d'adopter des stratégies qui ne tiennent pas compte des déterminants fondamentaux de la santé [...] et rejeter celles qui, bien que par inadvertance, ne font que glorifier les infirmières qui "s'occupent des pauvres", [et] qui donnent aux gouvernements un air progressiste en finançant des infirmières de rue dans les refuges alors que la pauvreté continue de croître et que les [personnes en situation de pauvreté] continuent de mourir prématurément.» (Hardill, 2007, p. 96, traduction libre)

Environ quinze ans se sont écoulés depuis les constats énoncés par Hardill (2007). Pourtant, ces propos sont d'une actualité frappante si nous considérons les problématiques chroniques d'accès au logement (Seltz & Roussopoulos, 2020), les difficultés d'accès aux services de santé physique et mentale (Daiski, 2007; Rae & Rees, 2015), ainsi que l'expansion constante des services de proximité destinés aux personnes en situation d'itinérance. L'essor de la judiciarisation ciblant spécifiquement ces

personnes dans les grandes villes canadiennes, dont Montréal (Bellot & Sylvestre, 2017), laisse également entrevoir l'urgence de clarifier le positionnement des infirmiers et infirmières sur cette question. Ce débat n'est d'ailleurs pas sans rappeler l'appel récent au démantèlement de certaines professions, dont le travail social, qui contribueraient au maintien du statu quo plutôt qu'à l'atteinte d'une plus grande justice sociale (Mayla, 2020). En soins infirmiers, plusieurs formulent une critique analogue et réclament qu'une plus grande place soit accordée aux droits humains, à l'activisme et à l'action politique afin de contrer l'effet délétère des politiques néolibérales caractérisant l'organisation des services de santé (Buck-McFadyen & MacDonnell, 2017), notamment en ce qui concerne la santé publique (Kirk, 2020).

Dans cette présentation seront discutés les résultats d'une recherche qualitative (Paradis-Gagné et al., 2020) menée dans plusieurs régions du Québec réalisée auprès d'infirmières de proximité qui travaillent avec des personnes en situation d'itinérance (n=12).

Dans cette recherche, l'ethnographie critique a été préconisée comme méthodologie (Thomas, 1993). L'analyse des résultats s'appuie sur les écrits de Robert Castel portant sur la vulnérabilité et la désaffiliation sociale. Le modèle théorique proposé par Castel (Paradis-Gagné & Pariseau-Legault, 2020) a ainsi guidé cette recherche sur le plan conceptuel. Quatre catégories ont émergé de l'analyse qualitative des données et seront discutées dans la présentation: 1) la fonction sociale du travail de proximité des infirmières; 2) la fonction identitaire d'un tel travail; 3) la lutte contre la désaffiliation et stigmatisation et; 4) les enjeux cliniques et éthiques de la pratique.

Il sera notamment question d'une pratique décrite par les infirmières comme étant en elle-même marginale, se situant parfois à l'extérieur du système et exigeant un travail de sensibilisation, d'organisation et de mobilisation constant afin de faciliter l'accès ou de pallier l'absence des services institutionnels. La pratique infirmière auprès des personnes itinérantes est également dépeinte par les participants comme étant en expansion, tout en étant contestée comme une réponse structurelle adéquate aux enjeux de santé.

RÉFÉRENCES

- Bellot, C. & M.-E. Sylvestre. 2017. « La judiciarisation de l'itinérance à Montréal : Les dérives sécuritaires de la gestion pénale de la pauvreté ». *Revue générale de droit*, Vol. 47, p. 11-44. doi: 10.7202/1040516ar
- Buck-McFadyen, E. & J. MacDonnell. 2017. « Contested practice: Political activism in nursing and implications for nursing education ». *International Journal of Nursing Education Scholarship*, Vol. 14, n°1. doi: 10.1515/ijnes-2016-0026
- Daiki, I. 2007. « Perspectives of homeless people on their health and health needs priorities ». *Journal of Advanced Nursing*, Vol. 58, n°3, p.273-281. doi: 10.1111/j.1365-2648.2007.04234.x
- Hardill, K. 2007. « From the Grey Nuns to the streets: A critical history of outreach nursing in Canada ». *Public Health Nursing*, Vol. 24, n1, p. 91-97. doi: 10.1111/j.1525-1446.2006.00612.x
- Kirk, M.E. 2020. When it is no longer your call: managing the eroding public health nurse role. [Thèse doctorale, University of Victoria]. <http://hdl.handle.net/1828/11785>
- Mayla, K. 2020. « The end of social work ». *The British Journal of Social Work*, bcaa203. doi: 10.1093/bjsw/bcaa203
- Paradis Gagné, E. & P. Pariseau Legault. 2020. « Psychiatry, risk and vulnerability: The significance of Robert Castel's work for nursing ». *Nursing Philosophy*, Vol. 21, n°2, e12295. doi: 10.1111/nup.12295
- Paradis-Gagné, E., P. Pariseau-Legault, M. Villemure & S. Chauvette. 2020. « A critical ethnography of outreach nursing for people experiencing homelessness ». *Journal of Community Health Nursing*, Vol. 37, n°4, p. 189-202. doi: 10.1080/07370016.2020.1809858
- Parker-Radford, D. 2018. « Why every nursing student needs to know about homelessness ». *Nursing Standard*, Vol. 32, n°23, p. 26-28. doi: 10.7748/ns.32.23.26.s18
- Rae, B. E. & S. Rees. 2015. « The perceptions of homeless people regarding their healthcare needs and experiences of receiving health care ». *Journal of Advanced Nursing*, Vol. 71, n°9, p. 2096-2107. doi:10.1111/jan.12675
- Seltz, L. & D. Roussopoulos. 2020. Montréal homelessness & Indigenous housing: A policy report with recommendations for action. https://ccmp-mpcc.com/wp-content/uploads/2020/11/Montreal_Homelessness_2020_EN-2.pdf
- Thomas, J. 1993. *Doing critical ethnography*. SAGE.
- Ungpakorn, R. 2017. « An integrated approach to nursing care for homeless people ». *Primary Health Care*, Vol. 27, n°1, p. 26-28. cin20. doi: 10.7748/phc.2017.e1219
- Weber, J. J. 2019. « A systematic review of nurse-led interventions with populations experiencing homelessness ». *Public Health Nursing*, Vol. 36, n°1, p. 96-106. doi: 10.1111/phn.12552



INTERVENTION

LA SANTÉ RELATIONNELLE: UN REGARD DIFFÉRENT SUR L'HUMAIN POUR APPROCHER AUTREMENT L'ÉTAT D'ITINÉRANCE

LÉONIE COUTURE, PRÉSIDENTE FONDATRICE,
LA RUE DES FEMMES

La rue des Femmes

La rue des Femmes (LrdF), organisme de santé relationnelle, accueille et soigne des femmes gravement blessées, survivantes de violence, en état d'itinérance ou à risque d'y sombrer. Elle s'appuie sur le concept de santé relationnelle pour intervenir durablement sur la problématique de l'état d'itinérance des femmes, qu'elle reconnaît comme un problème de santé relationnelle. La qualification, la crédibilité et le pouvoir de la personne sont au fondement de son intervention. Elle vise la prévention du passage à la rue et la guérison de l'état d'itinérance.

La santé relationnelle

De façon intuitive et expérientielle, et dans le but de requalifier la personne survivante, le concept de santé relationnelle a été développé par LrdF à partir du constat que le comportement relationnel des femmes en état d'itinérance est symptomatique de la souffrance et des blessures relationnelles causées par les graves traumatismes qu'elles ont subis.

La santé relationnelle est la capacité vitale d'être en sécurité et en lien avec soi-même et avec les autres. Perdre sa santé relationnelle signifie perdre cette capacité vitale qui permet une vie relationnelle participative, affective, familiale, sociale, etc. La santé relationnelle est un déterminant essentiel de la santé globale.

La perte de la santé relationnelle est causée par des traumatismes. « Un traumatisme consiste en une expérience incontrôlable et effrayante qui nous laisse l'impression d'être sans ressources, sans sécurité, sans mesures d'adaptation ou sans amour » (Klinic, 2013, p. 11). En bref, le traumatisme entraîne la personne dans un état critique d'insécurité et de déconnexion.

Survivre à une expérience traumatique – un seul événement, violence familiale prolongée, colonisation, guerre – dépend de la mobilisation d'une somme colossale d'énergie de conservation permettant les stratégies de fuite, de combat et de figement, mobilisation assurée par le système

nerveux autonome (Porges, 2011; Van der Kolk, 2018). Une fois l'événement passé, cette énergie doit être délestée afin de permettre à la personne survivante de passer de la réalité traumatique à la réalité courante.

C'est lorsqu'est entravé ce processus, aussi neurologique, de décharge de l'énergie de conservation, qu'advient l'état de stress post-traumatique (SPT) ou l'état de traumatisme du développement. Ce qui, sans soins, peut empêcher la réintégration à une vie normale et conduire à la perte de la santé relationnelle et à l'état d'itinérance.

L'itinérance vue par LrdF : un état de santé et non une situation

Alors que la santé est un état de complet bien-être, selon l'Organisation mondiale de la santé, nous pourrions dire que l'itinérance est un état de complet mal-être. La peur, la pitié, la tristesse, le mépris, la honte, l'impuissance sont autant de sentiments que peut nous inspirer la vue d'une personne en état d'itinérance : bref, rien de très relationnel et de séduisant, ni de très sécuritaire.

Et cela concorde avec ce que la personne itinérante perçoit d'elle-même : « C'est peut-être ce que je ressens... encore de la honte et de la gêne à être dans la situation que je suis, que je ne veux pas m'approcher des gens de l'extérieur parce que j'ai encore honte de ce que je suis devenue » (Gilbert et al., 2017, p. 20).

Ne pourrions-nous pas dire alors que l'itinérance, causée par la violence, est une sorte de disqualification quasi généralisée liée aux croyances culpabilisantes – c'est de ma (sa) faute, je suis (elle est) responsable, pourquoi l'autre, pas moi, je ne me (elle ne se) prend pas en main... – et à la honte qui en découle, et ce, tant par la personne traumatisée que par celle qui la croise?

Parlant de santé, est-ce qu'une personne qui a tout perdu, ses enfants, sa famille, ses amis, son logement, son emploi, son nom, est en bonne santé? Poser la question, c'est aussi se demander si un tel bilan manifeste une situation ou plutôt un état de santé.

Les femmes en état d'itinérance

Survivantes de violences et de traumatismes et gravement blessées – violence conjugale, viol, viol de guerre, génocide, inceste, négligence, etc. –, les femmes en état d'itinérance sont en état de SPT et en état de traumatisme du développement.

Bloquées dans l'énergie de conservation, elles sont prisonnières de la réalité de l'expérience traumatique ainsi que des stratégies de survie de fuite, de combat et de figement. Avec une vulnérabilité exacerbée à la violence! Elles entrent alors dans une spirale de détérioration de leur santé physique, mentale et relationnelle. Et d'altération de leurs capacités de fonctionnement relationnel et social, ce qui les

exclut de tous les espaces relationnels fonctionnels. Pour guérir et s'en sortir, ces femmes ont besoin de soins.

L'approche relationnelle de La rue des Femmes

L'approche de LrdF s'est essentiellement développée au contact des femmes soignées, au plus proche de leur réalité et de leurs besoins.

L'accueil

Vu que les femmes ne se livrent pas d'emblée, les comprendre et les connaître est un prérequis à l'intervention qui est adaptée à chaque femme et modelée progressivement selon les besoins de chacune. Idéalement, cette compréhension s'obtient par un véritable échange avec les femmes qui, en tissant peu à peu une relation de confiance, en viennent à dire leur histoire, leur souffrance. Un travail plus en profondeur ne pourra être abordé qu'après un premier accueil dans l'ici-maintenant. La parole n'est jamais forcée, elle est attendue. Le déploiement de la demande est compris comme s'inscrivant dans une temporalité.

Dans tous les cas, il y a reconnaissance de l'importance d'une stabilisation – au niveau des besoins primaires – pour qu'un travail de confrontation à soi puisse éventuellement s'accomplir. Dans un premier temps, la femme doit pouvoir « se déposer » dans l'organisme; dans un second temps, elle doit entrevoir la possibilité d'un suivi à

plus longue échéance, grâce au séjour prolongé (quelques mois) qui lui sera offert.

La crise

Parler est une occasion d'évacuer le vécu émotif trop lourd à porter. Avec le temps, l'effet de cette « décharge » se fait sentir. Dans ce contexte, la crise est comprise comme un prolongement de la prise de parole et de la confiance. Ici, la « décharge » est immédiate, hors contrôle. Mais le sens demeure le même : quelque chose du passé – récent ou infantile – qui ressurgit dans le moment présent. L'intervention – incluant l'ampleur de la tolérance – se base sur la reconnaissance des traumatismes de l'histoire, dans le comportement et l'attitude ici-maintenant de la résurgence du passé.

Il y a ici une façon d'éviter le cercle vicieux de l'intervention centrée sur les symptômes ou qui écarterait d'emblée les femmes dont le besoin d'aide se manifeste d'une façon trop bruyante. Le fait de tenir compte du passé de ces femmes, de les considérer au sein d'une trajectoire plutôt que simplement dans le moment présent, permet de développer une tout autre stratégie d'intervention, et possiblement, de tolérer voire d'utiliser dans l'intervention les aléas du contact immédiat avec cette population particulièrement difficile à aider (incluant celles qui se voient refuser l'accès à d'autres organismes).

Le lien

L'ambition de LrdF est de constituer une « école de la relation », voire un « hôpital du lien », et ce, tant pour les intervenantes que pour les femmes. De fait, la conceptualisation de la « santé relationnelle », référent théorique développé par la LrdF pour étayer sa philosophie d'intervention, concerne nécessairement les deux parties de la relation d'aide, toutes deux engagées éventuellement dans la confrontation à soi et l'introspection. L'approche inclut ainsi des dispositifs (réunions d'équipe, soutien de tiers, supervision) qui veillent à soutenir les intervenantes dans ce type de pratique qui met à l'épreuve leurs propres capacités relationnelles.

L'investissement particulier du lien s'exprime d'abord sur un registre d'ordre primitif, soit celui de la satisfaction des besoins primaires (essentiels), soutenu par la métaphore de la posture maternelle et nourricière des intervenantes. Progressivement, de par l'implication du groupe et donc de l'obligation de se relier à plus d'une intervenante, un passage vers le lien social peut être entrevu. Dans cet espace peut émerger la formulation d'une demande, soutenue par la présence constante et active des intervenantes, mais jamais insistante (capable de tolérer l'incertitude, la crise, le vide, le silence).

Le processus de changement s'inscrit donc fondamentalement dans le lien, en toute conscience de la longueur et des aléas de cette construction.

L'offre de services et les objectifs visés suivent cette progression:

Changements intérieurs

- se déposer (hébergement d'urgence, centres de jour);
- se stabiliser (hébergement prolongé, de 2 mois à 3 ans);
- travailler sur soi (soins spécialisés, de 6 mois à 3 ans).

Changements extérieurs

- s'autonomiser (accompagnement à la vie en logement, activités sociales, liens sociaux).

Dans ce parcours de longue haleine, les intervenantes voient les changements qui sont parfois difficiles à observer, mais qui, pour être d'abord minimes en termes de progrès tangibles, témoignent de grands progrès intérieurs.

Les femmes reprennent le pouvoir sur leur vie (qualification) parce que les intervenantes respectent leur pouvoir de décision et qu'elles savent attendre leurs initiatives (incitées par la posture d'accueil et d'écoute des intervenantes et par l'offre de participation à divers ateliers de soins spécialisés – art-thérapie, psychothérapie, traumatismes, yoga, danse, chorale). L'appellation « participantes » témoigne de ce pouvoir d'action redonné aux femmes, particulièrement en ce qui a trait à leur processus de guérison.

Cadre d'intervention

Accueil inconditionnel, identification à l'autre et reconnaissance d'une humanité partagée sont les piliers d'une intervention qui permet éventuellement l'accès à un travail en profondeur. Devant les exigences peu communes de cet engagement mutuel, les intervenantes bénéficient d'un cadre d'intervention à deux composantes fondamentales pour maintenir une intervention à la fois humaine et efficace : une composante pragmatique et une composante philosophique.

La composante pragmatique est axée sur le support aux intervenantes, la validation du travail accompli, la transmission du savoir et du savoir-être et la cohésion entre les intervenantes elles-mêmes, et entre les intervenantes et les accompagnatrices (soins spécialisés).

La composante philosophique, basée sur la reconnaissance de la santé relationnelle, assure la cohérence de la pratique d'intervention de LrdF.

Reconnaissance des expertises

Finalement, LrdF s'investit également dans des changements sociaux pour établir de véritables collaborations entre les milieux communautaires et les milieux institutionnels. Des collaborations où la reconnaissance de l'expertise doit se faire dans les deux sens : l'expertise des professionnels œuvrant dans les institutions n'est qu'un côté de la médaille. Il est important, voire fondamental de s'appuyer aussi sur l'expertise développée par ceux et celles qui font, non seulement le travail « en première ligne », mais aussi qui côtoient la population desservie de façon quotidienne, et donc, qui la connaissent mieux et de façon plus approfondie. Se passer de cette expertise, c'est perdre de la richesse et de l'efficacité de l'intervention offerte.

RÉFÉRENCES

- Gilbert, S., A-M. Emard, D. Lavoie & V. Lussier. 2017. Une intervention novatrice auprès des femmes en état d'itinérance : l'approche relationnelle de La rue des femmes. Rapport de recherche. <https://www.laruedesfemmes.org/wp-content/uploads/2018/11/Abr%C3%A9g%C3%A9-recherche-novatrice-LRDF.pdf>
- Klinic. 2013. Manuel sur les traumatismes. 2e édition. Manitoba : Klinic Community Health Center. https://trauma-informed.ca/wp-content/uploads/2013/10/Trauma-informed_Toolkit_fr_revised.pdf
- Porges, S. 2011. The Polyvagal Theory: Neurophysiological Foundations of Emotions, Attachment, Communication, Self regulation. New York: Norton.
- Van der Kolk, B. 2018. Le corps n'oublie rien – Le cerveau, l'esprit et le corps dans la guérison du traumatisme. Paris : Albin Michel.

POINTS DE BASCULE EN ITINÉRANCE ET SYSTÈME DE PRISE EN CHARGE DES DEMANDES DANS LE RSSS

JUDITH SIGOUIN, DOCTORANTE, ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Notre contribution traitera de la prise en charge des services sociaux et de santé du réseau public (RSSS) et des situations points de bascule qui mènent à l'itinérance. Le texte qui suit sera grandement teinté de notre expérience professionnelle au sein de ce réseau. Nous voyons dans cette contribution, non pas l'occasion de faire le procès de notre RSSS au Québec, mais plutôt l'opportunité de mettre en lumière de manière très concrète certaines failles de ce système sur lesquelles il serait pertinent de se pencher.

Selon la littérature, de multiples facteurs peuvent mener à l'itinérance. Ce phénomène serait plus souvent qu'autrement un effet résultant de l'accumulation de différents facteurs (MSSS, 2015). Ceux-ci pourraient être divisés selon qu'ils sont de nature individuelle, structurelle ou institutionnelle (se rapportant à des défaillances du système) (Campeau, 2000; Gaetz et al., 2013; Bergheul, 2015; Poirier et al., 2007).

Cependant, lorsqu'on parle de « points de bascule », les facteurs contribuant se précisent davantage. On parle alors spécifiquement d'évènements tels que la perte de logement, d'emploi, la sortie d'institution (hôpital, milieu d'incarcération, centre jeunesse, etc.) (MSSS, 2015; Forchuk et al., 2018) ou encore de rupture relationnelle importante (séparation, deuil, etc.) menant à un départ du domicile, un déracinement, un isolement (Echenberg & Jensen, 2009).

Que ce soit dans l'un de ces contextes ou dans l'autre, faire appel au RSSS sous-entend, dans la grande majorité des cas, une nécessité d'implication rapide des services d'aide. L'urgence de l'intervention est due à la combinaison de : 1) le point de bascule auquel fait face l'individu (qui implique un moment charnière, décisif dans la suite de son contexte de vie qui peut tomber dans l'itinérance ou non) et 2) un isolement social important qui implique que la personne n'a pas d'autres ressources vers lesquelles se tourner.

Comment ce point de bascule, cette demande est-elle accueillie et traitée dans notre RSSS actuel? On ne peut se pencher sur cette question sans soulever le nouveau paradigme de gestion étatique qui s'est infiltré dans notre RSSS et a transformé celui-ci depuis les années 2000 (Bellot et al., 2013). Issue de la gestion des entreprises privées, celle que l'on nomme « nouvelle gestion publique » (NGP) est centrée sur l'efficacité et la rentabilité des services (Merrien, 1999; Turcotte & Bastien, 2010; Bourque, 2009).

Notre hypothèse est que, quelle que soit la bonne volonté des professionnels, la forme actuelle du système de réception et de traitement des demandes psychosociales dans le RSSS est incompatible avec les exigences qu'implique la réponse à la demande d'un individu en contexte de possible basculement vers l'itinérance. Selon nous, cette incompatibilité est liée à trois aspects gestionnaires :

1) L'offre de services à la personne est recadrée à une partie de sa situation, celle-ci ayant été morcelée pour faciliter une réponse efficace à la question. Dans ce sens, les intervenants se voient confier la tâche d'intervenir par l'entremise de services qui ciblent des besoins à court terme et qui ne considèrent souvent pas la personne dans sa globalité (Côté, 2012).

2) Dans ce modèle, on note une tendance à médicaliser les situations sociales (Castel, 1994; Otero, 2010; Carrier, 2013), une vaine tentative d'atteindre une certitude dans la réponse à amener aux problèmes sociaux. Cela faisant, on tend à catégoriser les usagers pour les faire correspondre à certains services en place plutôt que l'inverse (Castel, 1994; Hacking, 2005; Rist, 2015).

3) On tend à favoriser les approches administratives, alourdissant grandement le processus de traitement de la demande (Bourque, 2009).

Nous présenterons ici un exemple de cas clinique dont nous avons été témoins, que nous considérons être une situation de point de bascule possible vers l'itinérance et dont le traitement dans le réseau illustre notre hypothèse, en faisant ressortir les trois aspects cités plus haut.

Cas clinique: Dame, dans cinquantaine, a vécu toute sa vie dans ce même logement avec ses parents tous deux décédés il y a 2 ans. Madame n'a jamais travaillé et est depuis peu bénéficiaire de l'aide sociale. À part une association culturelle de son quartier et un médecin de famille, Madame n'a pas de personne ressource autour d'elle. Elle est très anxieuse, particulièrement isolée, est confuse quant aux démarches à entreprendre et une légère déficience intellectuelle est soup-

çonnée. L'aide sociale n'étant pas suffisante pour payer le loyer, elle a reçu un avis de comparution à la Régie du logement pour possible éviction après un mois de retard de paiement. Son médecin lui recommande d'aller demander de l'aide au CLSC.

Madame se rend au CLSC et rencontre un travailleur social (TS) de l'accueil psychosocial (APS). Le TS de l'APS évalue la situation et réfère Madame vers des services communautaires pour l'aider à gérer son éventuel déménagement. Tel qu'il arrive fréquemment, il faudra donc que la personne se dirige vers une autre ressource et fasse une autre demande après n'avoir eu accès qu'à une intervention ponctuelle de l'APS.

Madame revient deux semaines plus tard et explique qu'à l'association culturelle recommandée, on lui a dit qu'elle pourrait recevoir une aide mais que le CLSC doit aussi s'impliquer. Le TS de l'APS, notant l'anxiété augmentée de la dame, décide de faire une référence au Guichet d'accès en santé mentale pour que Madame soit orientée vers une équipe spécifique et soutenue à moyen terme. La référence est traitée une semaine plus tard et, malgré qu'il soit noté au dossier que Madame ne répond pas au téléphone car trop anxieuse, on tente de la rejoindre ainsi pour un entretien en face à face au guichet, en vain. Une semaine plus tard, une lettre est envoyée à Madame

de la part du guichet d'accès : on la prie de les rappeler, à défaut de quoi, la demande sera fermée. Comme de fait, la demande en santé mentale est rapidement fermée. Entre temps, paralysée par l'anxiété, Madame n'a pas été en mesure de se rendre à la Régie du logement et a donc perdu sa cause. Elle reçoit une lettre d'éviction.

Plusieurs jours plus tard, Madame se représente au CLSC et le TS de l'APS, voyant la non-efficacité de la prise en charge et l'éviction se rapprochant, décide d'appeler directement la TS de l'équipe itinérance. Il lui explique le cas en présence de la dame. Un rdv est convenu deux jours plus tard à son domicile avec cette TS.

En une visite, l'évaluation de la situation est complétée, une multitude de nouvelles informations pertinentes sont amenées et différents contacts sont donnés. En trois semaines, une entente est convenue avec l'association culturelle pour aider la dame à payer sa dette et une entente est convenue avec la propriétaire qui retire sa plainte à la Régie du logement.

Il aura fallu 3 autres semaines ainsi que plusieurs rencontres et discussions téléphoniques avec différents gestionnaires des équipes de santé mentale pour que Madame soit admise pour un suivi long terme avec une intervenante de proximité pour assurer que cette situation ne se re-

produise pas. Dans bien d'autres cas cependant, tout ce processus de va et vient peut décourager les demandeurs d'aide, rendre l'intervention inefficace car beaucoup trop limitée dans le temps, ou encore faire en sorte que le contact avec la personne vulnérable se voit perdu entre le moment de la demande d'aide et l'itinérance.

Paradoxalement, cette standardisation des pratiques qui visait à rendre plus efficace la prise en charge d'une situation psychosociale urgente, a finalement un effet contraire. L'accumulation de processus administratifs, combinée à une multiplication des services qui segmentent la situation problématique d'un individu en différentes questions relayées à diverses équipes qui ont des mandats distincts,

finit par donner au réseau l'allure d'un véritable « labyrinthe » (Roy & Grimard, 2015) dont chacune des multiples délimitations tient lieu de possibles failles dans lesquelles un individu peut tomber.

Le désolant constat qui ressort de cet exemple est qu'aucun des acteurs impliqués dans le RSSS n'a manqué d'empathie ou de volonté pour aider cette dame. Tous ont tenté de faire de leur mieux pour qu'elle ait accès à des services selon les procédures établies. Or, là réside selon nous le problème : la forme des procédures, à la fois rigide et complexe, rend inconciliable leur application et une offre de services ajustée aux situations particulières que sont ces points de bascule pouvant mener à l'itinérance.

RÉFÉRENCES

- Bellot, C., M. Bresson & C. Jetté. 2013. *Le travail social et la nouvelle gestion publique*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Bergheul, S. 2015. « Introduction, Des regards croisés sur itinérance ». In *Des regards croisés en itinérance*, sous la dir. de S. Bergheul, p.23-32. Québec : Presse de l'Université du Québec.
- Bourque, D. 2009. *Transformations du réseau public de services sociaux et impacts sur les pratiques des intervenants sociaux au Québec*. Chaire de recherche du Canada en organisation Communautaire, UQO, Cahier 0907.
- Campeau, P. 2000. « La place des facteurs structurels dans la production de l'itinérance ». In *L'errance urbaine*, sous la dir. de D. Laberge, p.49-69. Québec : Éditions MultiMondes.
- Carrier, N. 2013. « De la problématisation des usages et usagers de drogues illicites ». In *Qu'est-ce qu'un problème social aujourd'hui ? Repenser la non-conformité*, sous la dir. de M. Otero et S. Roy, p.249-278. Québec : Presse de l'Université du Québec.
- Castel, R. 1994. « Dynamique et processus de désaffiliation : de la vulnérabilité à la désaffiliation ». *Cahier de recherche sociologique*, n°22, p. 11-27.
- Côté, P-B. 2012. « Besoins et droits, deux modèles en politiques sociales en itinérance au Québec ». *Nouvelles pratiques sociales*, Vol. 24, n°2, p. 151-167.
- Echenberg, H. & H. Jensen. 2009. *Facteurs de risque de l'itinérance*. Division des affaires sociales, service d'information et de recherche parlementaires. Ottawa : Bibliothèque du Parlement.
- Forchuk, C., J. Reiss, C. Babcock, S. Benbow, R. Booth, S. Shariff, D. Catunto, C. Dingwall, S. Northcott & R. Vann. 2018. *Évaluation d'une stratégie visant à prévenir la sortie des sans-abris des pôles de soins de santé physique. Rapport pour la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance*. Gouvernement du Canada.
- Gaetz, S., J. Donaldson, T. Richter & T. Gulliver. 2013. *État de l'itinérance au Canada, 2013*. Toronto: Canadian Homelessness Research Network Press.
- Hacking, I. 2005. « Façonner les gens II ». *Philosophie et histoire des concepts scientifiques* : Collège de France. p. 385-402.
- Merrien, F. X. 1999. « La nouvelle gestion publique: un concept mythique ». *Lien social et Politiques*, n°41, p. 95-103.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. 2015. *Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance. Plan d'action interministériel 2015-2020*. Gouvernement du Québec.
- Otero, M. 2010. « Le fou social et le fou mental : amalgame théoriques, synthèses empiriques et rencontres institutionnelles ». *SociologieS*, mis en ligne le 29 septembre 2010, p. 1-23. <http://journals.openedition.org/sociologies/3268>
- Poirier, M., R. Hachey & Y. Lecomte. 2000. « L'inquiétante étrangeté de l'itinérance », *Santé mentale au Québec*. Vol.25, n°2, p.9-20.
- Rist, B. 2015. « Le travail des émotions dans les pratiques d'intervention sociale ». In *Les nouveaux visages du travail social*, sous la dir. de M.-H. Soulet, p. 185-204. Fribourg : Academic Press.
- Roy, S. & C. Grimard. 2015. « L'aide aux personnes à la rue ». In *Des regards croisés en itinérance*, sous la dir. de S. Bergheul, p.33-55. Québec : Presse de l'Université du Québec.
- Turcotte, L. & R. Bastien. 2011. « Services publics, gestion axée sur les résultats et regards ethnographiques: utopie ou dystopie? ». *Revue Altérité*, Vol. 7, n°2, p. 9-26.

L'IMPLICATION DES PERSONNES AYANT UN VÉCU EN SITUATION D'ITINÉRANCE EN RECHERCHE : UN MOYEN DE CHANGEMENT SOCIAL

CAROLINE LEBLANC, T.S., M.SERV.SOC., ÉTUDIANTE AU DOCTORAT EN SANTÉ COMMUNAUTAIRE
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

JAYNE MALENFANT, ÉTUDIANTE AU DOCTORAT, FACULTÉ D'ÉDUCATION
UNIVERSITÉ MCGILL

Introduction

Faire de la recherche auprès des communautés les plus à l'écart de la société soulève plusieurs questionnements éthiques qui nous amènent à réfléchir davantage sur leur rôle dans la recherche et sur notre responsabilité de les impliquer éthiquement, en s'assurant que les personnes impliquées aient la possibilité d'occuper un niveau d'engagement qui leur permettra de contribuer à l'actualisation des changements sociaux et d'acquérir des compétences qui leur serviront de levier pour s'émanciper. Malheureusement, encore aujourd'hui, nous observons trop souvent que les voix des communautés marginalisées ne sont pas entendues. En ce sens, afin qu'elles puissent se faire entendre et se battre pour leurs droits, nous pensons qu'elles devraient être impliquées et soutenues afin de pouvoir contrôler leurs propres données de recherche. Dans ce cas, il est important de situer la recherche dans un contexte historique plus large afin de comprendre la violence d'une telle invisibilité et ainsi ouvrir un dialogue sur la manière

dont les chercheur.e.s peuvent aborder la recherche éthiquement. Pour ce faire, ce texte s'appuie sur un croisement des réflexions que Malenfant et Leblanc ont eues à travers leurs différentes implications dans le milieu de la recherche et ce, tout en ayant une expérience de vie en itinérance.

La recherche éthique auprès des communautés marginalisées

La production de connaissances peut être une cause importante des inégalités sociales. Souvent, les méthodologies sont erronées ou mal adaptées, ce qui entraîne des conclusions inexactes et engendre des conséquences politiques pouvant nuire aux communautés les plus fragilisées de notre société. Il est démontré que la recherche scientifique a fortement contribué à stigmatiser les populations marginalisées (Willse, 2015) en mettant en valeur les représentations excessives et détaillées des données et en dépeignant les résultats de victimisation plutôt que de les centrer sur leurs réels besoins (Yarbrough, 2020).

Historiquement, le fait que les systèmes de culture dominante ont opprimé et désavantagé les groupes marginalisés, a amené ces derniers à croire que les chercheur.e.s établissaient leur carrière sur la souffrance sociale en omettant d'utiliser les résultats de recherche pour améliorer concrètement la situation des populations étudiées (Damon et al., 2017). Cela peut être encore plus vrai si la recherche s'inscrit dans un courant paternaliste, c'est-à-dire, ne laissant aucune place à la voix des personnes concernées dans le processus de recherche. Dans un tel contexte, les chercheur.e.s sont souvent vus par les communautés marginalisées comme des expert.e.s qui pensent savoir ce qui est mieux pour elles (Yarbrough, 2020). Cela les amène à craindre que les chercheur.e.s utilisent leurs données de manière à les désavantager (Damon et al., 2017). Il se peut aussi qu'elles ressentent même le besoin de protéger leur communauté des chercheur.e.s « outsider » au lieu de préserver leur identité et leurs valeurs communautaires (Muhammad et al. 2014). Nous croyons donc, que pour que la recherche sur l'itinérance ait un réel impact, nous devons la réfléchir de manière à ce que les personnes marginalisées soient soutenues afin qu'elles puissent s'épanouir en tant que chercheur.e.s dans leur propre communauté. Cependant, il est clair qu'il existe des obstacles pour que cela se produise dans le contexte actuel de la recherche.

Enjeux de la recherche engagée avec les communautés marginalisées

Bien que l'on ait commencé à reconnaître la valeur et la profondeur que peut apporter la recherche qualitative et la plus-value du processus participatif et communau-

taire, le cadre de ces projets reste le même. En effet, malgré un travail bien intentionné qui se veut participatif, les chercheur.e.s finissent souvent par invisibiliser les communautés étudiées. Les chercheur.e.s ne comprennent pas toujours les réels besoins des personnes issues des communautés marginalisées pour qu'elles puissent s'engager dans un processus de recherche. Par conséquent, il se peut que les chercheur.e.s sous-estiment les ressources et les connaissances qui sont nécessaires pour mener éthiquement une recherche participative. De plus, le manque de reconnaissance des savoirs et des compétences des personnes impliquées peut engendrer un sentiment d'instrumentalisation et les amener à se sentir utilisées pour leur identité (Eaton et al., 2019).

La recherche participative prend de plus en plus d'ampleur dans le monde scientifique sans pour autant être menée avec les valeurs nécessaires pour émanciper les communautés. Dans ce cas, il arrive que les chercheur.e.s n'aient pas la latitude pour s'ajuster aux réels besoins des communautés marginalisées et qu'il y ait des malentendus sur les objectifs et les méthodes utilisées (Eaton et al., 2019). De plus, il se peut même que les personnes marginalisées qui s'engagent dans la recherche puissent avoir des objectifs et des activités explicitement politiques qui vont entrer en conflit avec la programmation des chercheur.e.s (Souleymanov et al. 2016). En effet, Tuck & Yang (2014) évoquent que le milieu académique « stocke généralement des exemples d'injustice, mais ne s'engage pas explicitement en faveur de la justice sociale » (p.233). Cela ne permet donc pas aux communautés de revendiquer de meilleures conditions, de s'émanciper à leur plein potentiel et ainsi

de contribuer à leur juste valeur à l'avancement des connaissances. Par conséquent, les chercheur.e.s doivent reconnaître que la recherche a laissé des blessures et un certain goût amer dans les communautés opprimées en effaçant violemment les voix des marginalisées pour les « savoirs » plus privilégiés (Yarbrough, 2020). Donc, pour contrer les héritages violents de la recherche sur les êtres humains (Smith, 1987), les chercheur.e.s doivent la déélitiser, c'est-à-dire « [...] de recourir aux méthodes adaptées aux intérêts, aux valeurs et aux capacités des personnes ainsi qu'aux méthodes qui ont été développées par les communautés pour réfléchir sur leurs conditions de vie et de santé » (Loignon et al. 2019, p. 7) et la décoloniser sans que cela ne reste seulement des mots (Tuck & Yang, 2012). À cet égard, les chercheur.e.s doivent s'assurer que les peuples autochtones aient un pouvoir décisionnel dans l'ensemble du processus de recherche, que leurs connaissances et leurs traditions soient reconnues afin de renforcer leurs capacités à protéger leur culture (Kovach, 2010) et que le rapatriement des terres et la vie autochtone soient soutenus (Tuck & Yang, 2012). Il faut faire tomber les barrières entre les différents savoirs et ainsi considérer équitablement celui des personnes qui sont réduites sous silence dans la production des connaissances et ainsi de s'engager en tant que chercheur.e.s à garantir l'utilité des résultats pour les communautés (Muhammad et al. 2014). Pour ce faire, il est important que les institutions, les organismes de financement et les comités d'éthique puissent d'une part changer leur façon de penser l'inclusion ou la participation et, d'autre part, créer les ressources et les espaces nécessaires pour que la recherche valorise la pleine participation

des communautés marginalisées de manière équitable. Le manque de familiarité sur la recherche participative peut être un frein à l'engagement des communautés en insistant sur des aspects du processus d'approbation qui sont plus appropriés à la recherche fondamentale ou aux essais cliniques (Souleymanov et al. 2016). Il peut aussi amener à négliger des défis potentiels auxquels les communautés marginalisées peuvent faire face en s'engageant en recherche (Flicker et al. 2007).

Des approches valorisant l'engagement et l'émancipation des communautés marginalisées

Considérant que l'implication des personnes marginalisées au sein de la recherche peut venir renforcer leurs capacités ainsi que celles de leurs communautés, il est important de miser sur des approches qui valorisent leurs savoirs et leurs compétences au sein d'une recherche. En ce sens, Malenfant soulève l'importance d'adapter nos approches pour être plus inclusif et équitable, ce qui a été le cas dans la recherche qu'elle a menée avec quatre autres jeunes chercheurs qui s'identifiaient comme étant activistes et qui ont vécu des expériences d'itinérance. Cette approche est ancrée dans la théorie anarchiste et vise à abolir la hiérarchie le plus possible, tout en reconnaissant et en changeant les façons dont l'accès, le profit et le pouvoir sont organisés dans les relations entre les chercheur.e.s académiques et les personnes ayant une expérience de vie en itinérance dans la recherche. Ces jeunes chercheurs ont voulu, par cette approche, façonner une recherche axée sur l'action directe, l'entraide et la valorisation intentionnelle

des connaissances historiquement effacées dans la recherche sur l'itinérance. Sachant que les solutions efficaces doivent être basées sur ce qui se passe réellement sur le terrain, ce projet avait à cœur de combattre les façons dont les recherches sur l'itinérance invisibilisent souvent les personnes qui en font l'expérience ou les transforment en statistiques.

En ce sens, il était important de valoriser l'expérience de vie des personnes marginalisées dans la recherche en leur apportant le soutien nécessaire pour qu'elles y prennent part et en considérant les défis auxquels elles peuvent être confrontées. En effet, certaines personnes doivent composer avec la divulgation de leur statut et une proximité émotionnelle liée au sujet de la recherche (Ibáñez-Carrasco et al., 2009). Cela peut être aussi vrai pour les chercheur.e.s

qui mènent des recherches liées à leur expérience de vie en itinérance. À cet égard, Malenfant (2020) confirme qu'il peut être difficile pour les chercheur.e.s « insider » de se distancer de leurs émotions dans un processus de recherche. De plus, il est possible que cela soit difficile de mettre certaines limites puisque le sujet étudié correspond à une réalité vécue, qu'il n'est pas nécessairement très loin derrière et que certain.e.s de ses proches peuvent encore y être confrontés. Ainsi, pour conclure, il faut créer des conditions gagnantes pour impliquer à leur plein potentiel les communautés marginalisées en recherche et ce, afin de permettre une meilleure compréhension des réalités communes pouvant aider à se mobiliser et à s'organiser pour obtenir un changement social en matière d'itinérance.

RÉFÉRENCES

- Damon, W., C. Callon, W. Wiebe, T. Kerr & R. McNeil. 2017. « Community-based participatory research in a heavily researched inner city neighbourhood: perspectives of people who use drugs on their experiences as peer researchers ». *Social Science & Medicine*, Vol. 176, p. 85-92.
- Eaton, A., A.K.T. Tsang, S. Craig, G. Ginocchio, S. Kiehlström & A. Mitchell. 2019. « Peer researchers in post-professional healthcare: A glimpse at motivations and partial objectivity as opportunities for action researchers ». *Action Research*, Vol. 17, n°4, p. 591- 609.
- Flicker S., R. Travers, A. Guta, S. McDonald & A. Meagher. 2007. « Ethical dilemmas in community-based participatory research: recommendations for Institutional Review Boards ». *Journal of Urban Health*, Vol. 84, p. 478-93.
- Ibáñez-Carrasco, F., J.R. Watson & J. Tavares. 2019. « Supporting peer researchers: recommendations from our lived experience/expertise in community-based research in Canada ». *Harm Reduction Journal*, Vol. 16, n°1, p. 1-5.
- Kovach, M. 2010. *Indigenous Methodologies: Characteristics, Conversations, and Contexts*. Toronto : University of Toronto Press.
- Loignon, C., S. Dupéré, B. Godrie & C. Leblanc. 2018. « Dés-élitiser la recherche pour favoriser l'équité en santé. Les recherches participatives avec des publics en situation de pauvreté en santé publique ». *Éthique publique*, Vol. 20, n°2 <https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.4058>
- Malenfant, J. 2020. « Fieldnotes and Lived Experiences of Housing Precarity Co-Creating Transparent Research Practices for Social Change ». In *Fieldnotes in Qualitative Education and Social Science Research. Approaches, Practices, and Ethical Considerations*, C. Burkholder & J. Thompson (Eds). London: Routledge.
- Muhammad, M., N. Wallerstein, A. Sussman, M. Avila & L. Belone. 2014. « Reflections on Researcher Identity and Power. The Impact of Positionality on Community Based Participatory Research (CBPR) Processes and Outcomes ». *Critical Sociology*, Vol. 41, n°7-8, p. 1045-1063.
- Smith, D. 1987. *The Everyday World is Problematic: A Feminist Sociology*. Toronto: University of Toronto Press.
- Souleymanov, R., D. Kuzmanović, Z. Marshall, A.I. Scheim, M. Mikiki, C. Worthington & M. Millson. 2016. « The ethics of community-based research with people who use drugs: results of a scoping review ». *BMC Medical Ethics*, Vol. 17, n°25.
- Tuck, E. & K.W. Yang. 2014. « R-Words: Refusing Research ». In *Humanizing Research: Decolonizing Qualitative Inquiry with Youth and Communities*, D. Paris & M.T. Winn (Eds), p. 223-248. Thousand Oaks: SAGE.
- Tuck, E. & K.W. Yang. 2012. « Decolonization is not a metaphor, Decolonization : Indigeneity ». *Education & Society*, Vol 1, n°1, p. 1-40.
- Yarbrough, D. 2020. « Nothing About Us Without Us: Reading Protests against Oppressive Knowledge Production as Guidelines for Solidarity Research ». *Journal of Contemporary Ethnography*, Vol. 49, n°1, p. 58-85. <https://doi-org.ezproxy.usherbrooke.ca/10.1177/0891241619857134>
- Willse, C. 2015 *The Value of Homelessness: Managing Surplus Life in the United States*, Minneapolis: University of Minnesota Press.



L'HABITÉ

RÉFLEXION SUR LES PERSONNES QUI VIVENT DANS LA RUE SANS AVOIR RECOURS AUX REFUGES; UNE RÉALITÉ SOUVENT NÉGLIGÉE DANS LA MISE EN PLACE D' ACTIONS ET DE POLITIQUES SOCIALES EN ITINÉRANCE

CAROLINE LEBLANC, T.S , M.SERV.SOC, ÉTUDIANTE AU DOCTORAT EN SANTÉ COMMUNAUTAIRE
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Introduction

L'itinérance engendre de multiples défis pour les personnes qui vivent dans la rue, mais cela le devient aussi pour la société. Malgré les nombreux efforts qui sont déployés depuis des années, voire même des décennies, les visages continuent à se diversifier à vitesse grand V et la machine peine à suivre la cadence. Parmi ceux-ci se retrouvent les personnes qui basculent dans la rue pour une première fois, celles qui sont de passage et celles qui s'ancrent davantage dans l'itinérance. Il s'agit d'un problème social qui est complexe auquel nul ne pourra croire mettre fin, si l'ensemble des réalités de vie en itinérance n'est pas considéré dans la mise en place d'actions et de politiques sociales. C'est donc dans cette optique, qu'il est pertinent de faire valoir dans ces écrits la situation d'une population souvent ignorée et oubliée: les personnes qui vivent dans la rue sans avoir recours aux refuges (PR-SARR)

L'itinérance « sans recours aux refuges »

Selon la typologie de l'observatoire canadien en itinérance, nous parlons ici, de personne « Unshelter ». Le terme francophone utilisé est dans ce cas-ci « personne sans-abri ». Par contre, ce terme peut porter à confusion, car il est utilisé pour identifier la population itinérante de manière globale et il ne soulève pas les spécifications liées à la réalité que vivent les personnes qui n'ont pas recours aux refuges. Par ailleurs, nous croyons que le terme « sans-abri » n'évoque pas leur réelle situation. Dans les faits, ces personnes ont un abri pour survivre, mais dans des endroits qui ne sont pas destinés à l'habitation telle que dans la rue, dans un bâtiment abandonné, dans une automobile, etc. (Gaetz et al. 2018). Par conséquent, l'appellation « personne qui vit dans la rue sans avoir recours aux refuges (PR SARR) » est donc, celle qui est plus représentative de leur contexte de vie. Il ne s'agit pas ici de catégoriser davantage les personnes qui vivent en situation d'itinérance, mais bien de considérer celles qui n'ont pas recours aux refuges de manière à tenir compte de leur réalité et ainsi de leur offrir des conditions plus adaptées pour répondre à leurs besoins.

Reconnaissance de leur présence dans l'espace public

Depuis des années, les réglementations pour contrôler l'espace public se multiplient et nuisent à la survie des personnes en situation d'itinérance et encore plus celles qui doivent vivre dans la rue, jour et nuit. Ces lois sur le vagabondage punissent les personnes visiblement pauvres qui n'ont pas d'autre choix que de passer leur temps dans l'espace public en les interdisant de mendier, de flâner, de se reposer, de récupérer

des déchets et bien entendu de construire un abri de fortune. Ce qui pose une réelle menace en contexte de pandémie (Hermer et al. 2020). En effet, la pandémie a, non seulement, multipliée le nombre de campements à travers les villes, mais elle a aussi rendu plus visibles les personnes qui ne fréquentent pas les refuges. Cela les a donc, rendus plus vulnérables d'être exposés à du profilage social, et ce, encore plus depuis la mise en place des mesures sanitaires telles que le confinement et le couvre-feu. Plongées dans un stress constant, les personnes qui occupent les campements sont souvent la cible d'abus, de harcèlement, de violence, mais aussi d'expulsions forcées, ce qui compromet leur santé physique et psychologique en l'absence d'alternatives accessibles pour leur survie (Canlii, 2016).

Alors, pour répondre aux réels défis auxquels les PR SARR font face, il est recommandé de reconnaître leur abri de fortune comme un lieu d'habitation et de tolérer leur présence dans l'espace public, et ce, encore plus en contexte de pandémie. Le centre de collaboration nationale en santé environnementale (2020) stipule qu'« en l'absence d'autres options, il peut être nécessaire de créer des campements temporaires pour offrir un abri à des personnes en situation d'itinérance durant la pandémie de COVID-19 ». En ce sens, la direction régionale de santé publique du CIUSSS centre-sud de l'île-de-Montréal renchérit en soulevant que le déploiement d'hébergement extérieur peut être une option sécuritaire et préférable aux autres types d'hébergements et que cela devient complémentaire à l'offre de service en place. Plusieurs raisons amènent les personnes à vivre dans la rue et à ne pas avoir recours aux refuges. Il faut considérer les limites des mesures d'urgence et reconnaître que

les refuges ne sont pas adaptés pour tous. En ce sens, il faut davantage se pencher sur la réalité des personnes qui vivent dans la rue sans recours aux refuges afin de leur offrir des possibilités leur permettant d'être et d'exister dans l'espace public et ainsi de choisir une autre option que la rue, si elles le désirent. En ce moment, l'offre de service ne permet pas à tous d'avoir accès à d'autres alternatives adaptées à leur réalité. Ceci dit, ce n'est pas en les oppressant que nous arriverons à les affilier à un système en qui plusieurs ont perdu confiance au fil du temps.

Raisons du non-recours

La réalité des personnes qui vivent dans la rue sans avoir recours aux refuges (PR-SARR) n'est certes pas celle qu'on souhaite dans une société occidentale aussi riche que le Canada. Toutefois, plusieurs raisons amènent ces personnes à vivre en marge des ressources. Si l'on s'appuie sur la typologie du non-recours aux services de Warin (2010), les personnes peuvent ne pas avoir suffisamment d'information sur l'existence de la ressource. Il se peut aussi, que la ressource soit connue, mais que son accès ne soit pas demandé soit par choix ou par contrainte. En effet, il est possible que la personne n'adhère pas aux principes de la ressource par exemple, à cause des nombreuses règles de fonctionnement (Roy, Morin, Lemétayer & Grimard, 2006), des heures rigides d'entrées, la limitation des allées et venues, mais aussi l'exigence de la sobriété. Il se peut aussi que ce non-recours soit par

crainte d'effet induit lié à la préoccupation de leur sécurité physique et matérielle, à la peur des infections ou à la méfiance envers les services dus à de mauvaises expériences avec les employé.e.s. Il arrive aussi que les ressources soient simplement trop éloignées ou inaccessibles par exemple aux personnes à mobilité réduite, aux personnes avec un animal de compagnie (Kidd & Kidd, 1994; Singer & Zasloff, 1995; Leblanc, 2012; Pertrovich & Cronley, 2015; Wusinich et al., 2019) et aux personnes qui sont en couple (Cattell, 2019). Il se peut que les personnes ne reçoivent pas le service, dû à la complexité des démarches ou par discrimination par exemple par non-conformité du genre exigé dans la ressource (Spicer, 2010; Gauthier, 2018). Pour finir, il y a des personnes qui s'y voient exclues pour trouble de comportement, violence ou pour avoir consommé sur les lieux, etc. Ces raisons se combinent ou se succèdent et s'influencent les unes les autres. Il est donc, important de porter un regard sur la dynamique du non-recours dans son ensemble, de saisir les barrières d'accès qui les maintient dans la rue et ainsi considérer les conséquences que cela engendre.

Personne n'a envie de laisser des individus dehors et, encore moins, en période hivernale. Pourtant, malgré les grands froids nord-américains auxquels nous faisons face, il y a des personnes qui se voient confrontées à une température qui peut avoir des conséquences graves sur leur santé et même entraîner la mort. Il est temps d'arrêter le silence radio et ainsi considérer

leur réalité dans la mise en place d'actions et politiques sociales. Nous devons, tel que la texte du Rapporteur spécial des Nations Unies stipule « passer de la criminalisation, de la pénalisation ou de l'obstruction des campements de sans-abri à une approche fondée sur la participation et la responsabilisation fondées sur les droits » (Farha & Schwan, 2020, p.15, traduction libre). Pour l'instant, la pression qui agit sur les personnes qui vivent dans la rue sans avoir recours aux refuges ne leur permet pas d'avoir les conditions pour se sentir validées, ce qui

les ancre davantage à vivre en marge. Nous avons besoin d'avoir un nouveau regard sur la situation et de déployer de meilleures pratiques pour adapter les services à leurs besoins afin de sauver des vies. En ce sens, Leblanc et MacDonald (2020) soulignent que, pour réduire les risques de décès, il faut mettre « à leur disposition des alternatives qui répondront à leurs besoins et qui leur permettront de préserver leur autonomie, leur dignité et leur humanité ».

RÉFÉRENCES

- Canlii. 2016. Barry Shantz, John Doe, Jane Doe and Other Persons Unknown Erecting, Constructing, Building or Occupying Tents, Shelters or Other Constructions on the Land Known as Jubilee Park, Abbotsford, Supreme Court of British Columbia, BCSC 2437. <https://www.canlii.org/en/bc/bcsc/doc/2016/2016bcsc2437/2016bcsc2437.html?resultIndex=1#document>
- Cattell, N.B. 2019. « Lowering Shelter Barriers for people Who Are Unsheltered, Solutions for Individual homeless adults ». National Alliance to End Homelessness, 21-22 feb. San diego, California.
- Centre de collaboration nationale en santé environnementale. 2020. Directives de santé publique environnementale pour les campements durant la pandémie de COVID-19. https://ccnse.ca/sites/default/files/Homeless%20encampment%20guidance%20document_July_JY_FR.pdf
- CIUSSS du Centre-sud-de-l'île-de-Montréal (n/a). Projet « hébergement extérieurs alternatifs temporaires », Direction régionale de santé publique, Plus fort avec vous.
- Farha, L. & K. Schwan. 2020. A National Protocol for Homeless Encampments in Canada: A Human Rights Approach. UN Special Rapporteur on the right to Housing.
- Gaetz S., C. Barr, A. Friesen, B. Harris, C. Hill, K. Kovacs-Burns, B. Pauly, B. Pearce, A. Turner & A. Marsolais. 2012. Définition canadienne de l'itinérance, Toronto: Publications de l'Observatoire canadien sur l'itinérance.
- Gauthier, M-C. 2018. Les réalités trans* sous la loupe des médias et du travail social : Quand les savoirs experts délégitiment les savoirs expérientiels. Sous la direction Alexandre Baril. Mémoire en travail social. Université d'Ottawa.
- Hermer, J., S. Bouclin, J. Fields, J. Tanner, M. Quirouette, W. O'Grady, E. Dej, et al. 2020. Mapping Neo-Vagrancy Offences in Canada. Covid-19 Policing & Homelessness : A Rapid Response Research Initiative. <http://covid19-phi.ca/OurTeam.html>
- Kidd, A-H. & R.-M. Kidd. 1994. « Benefits and Liabilities of Pets for the Homeless ». Psychological Reports, n°74, p. 715-722.
- Leblanc, C. 2012. Regard exploratoire sur les composantes relationnelles entre une personne qui vit dans la rue et un animal de compagnie pouvant influencer le processus de désaffiliation sociale. Mémoire en travail social, sous la direction de Paul Morin, Université de Sherbrooke.
- Leblanc, C. & S.-A. MacDonald. 2020. « Se faire mettre dehors de dehors, n'a aucun sens », Déclaration publique contre les expulsions des abris de fortune et des campements, Texte d'opinion, La Presse, 10 décembre. https://plus.lapresse.ca/screens/a00427c8-1da9-4d39-8eb9-88a5fc7d4b1a__7C__0.html
- Petrovich, J.C. & C.C. Cronley. 2015. « Deep in the heart of Texas: a phenomenological exploration of unsheltered homelessness ». American Journal of Orthopsychiatry, Vol. 85, n°4, p. 315-323. DOI:10.1037/ort0000043
- Roy, S., D. Morin, F. Lemétayer & C. Grimard. 2006. Itinérance et accès aux services : Problèmes et enjeux, Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale, CRI-UQAM.
- Singer, R., L.A. Hart & R.L. Zasloff. 1995. « Dilemmas Associated With Rehousing Homeless People who have Companion Animals ». Psychological Reports, n°77, p. 851-857.
- Spicer, S.S. 2010. « Healthcare Needs of the Transgender Homeless Population ». Journal of Gay & Lesbian Mental Health, Vol. 14, n°4, p. 320-339. DOI: 10.1080/19359705.2010.505844
- Warin, P. 2010. Le non-recours : Définition et typologies, Document de travail, Observatoire des non-recours aux droits et service. https://odenore.msh-alpes.fr/documents/WP1definition_typologies_non_recours.pdf
- Wusinich, C., Bond, L., Nathanson, A., et al. 2019. If you're gonna help me , help me : Barriers to housing among unsheltered homeless adults. Elsevier, Evaluation and Program Planning.
- Zhang, P., K. Wiens, R.I. Wang, L. Luong, D. Ansara, S. Gower, K. Bassil & S. Hwang. 2019. « Cold Weather Conditions and Risk of Hypothermia Among People Experiencing Homelessness: Implications for Prevention Strategies ». International Journal of Environmental Research and Public Health, Vol. 16, n°18, p. 3259-3268. DOI: 10.3390/ijerph16183259.

LES REFUGES QUAND ON EST TRANS

MARINE DELAY-RONSIN, ÉTUDIANT.E, DÉPARTEMENT DE TRAVAIL SOCIAL
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

Une intervenante raconte une blague qu'un collègue lui avait faite lorsqu'elle travaillait dans un refuge : « avec tous tes cas farfelus, il ne te manque plus qu'un transsexuel unijambiste ! ». Que nous dit cette remarque ? Comme l'entendait son auteur, il s'agissait de souligner le caractère minoritaire des identités trans ainsi que le manque de ressources dont disposent les intervenant.e.s pour répondre aux besoins des personnes trans et des personnes ayant des handicaps physiques. L'utilisation du terme « transsexuel » montre la méconnaissance des enjeux rencontrés par les personnes trans puisqu'il s'agit d'un terme médical dont l'emploi a pour effet de biologiser un sentiment identitaire. Comme Dufort, Olivier & Roy (2020) l'ont étudié, l'humour a parfois pour effet de banaliser des systèmes de domination, comme la transphobie et le capacitisme dans le cas présent. Les lieux d'hébergement pour personnes en situation d'itinérance sont en effet loin d'être épargnés des violences structurelles que subissent les personnes trans.

Les personnes trans font face à de nombreux défis. La littérature met en évidence qu'elles sont surexposées aux actes violents, aux troubles de santé mentale, à l'abus de substance, aux comportements sexuels à risque ainsi qu'à la discrimination transphobe lors de l'utilisation des ressources d'aide (Dénomme-Welch, Pyne & Scanlon, 2008; Gaudette, 2020 ; Langenderfer-Magruder et al., 2016 ; Quintana, Rosenthal & Krehely, 2010). Les personnes trans sont donc particulièrement à risque de basculer dans l'itinérance.

Bien qu'il s'agisse de minorités de genre, le phénomène de l'itinérance des personnes trans n'est pas un phénomène si minoritaire. Il a été rapporté que jusqu'à 40 % des jeunes en itinérance s'identifient comme appartenant à la communauté LGBTQ+ (Abramovich & Shelton, 2017). Les auteur.e.s qui se sont penché.e.s sur la question s'entendent sur la présence d'un problème trop peu documenté. Lors des dénombrements des personnes en itinérance, des questions démographiques sont posées afin d'établir le nombre et les caractéristiques des personnes concernées au moment de l'enquête. Mais jusqu'à ce jour, aucune donnée chiffrée sur des personnes trans en itinérance à Montréal n'est accessible.

Si la discrimination fondée sur « l'identité ou l'expression de genre » est maintenant interdite au Québec (Éducaloi, 2017), la transphobie institutionnelle est encore largement présente dans les services auxquels les personnes trans peuvent avoir recours (Gaudette, 2020). Les refuges sont presque systématiquement non-mixtes, ce qui pose la question de l'auto-identification. On demande aux personnes d'adhérer au genre « homme » ou au genre « femme » pour bénéficier du service, ce qui exclut systématiquement les personnes non-binaires. Lorsque l'un des deux genres est affirmé à l'intervenant.e, celui-ci n'est pas toujours respecté et ne correspond pas toujours au lieu de couchage proposé. L'admission est souvent basée sur l'appréciation de l'apparence physique de la personne pour juger si elle est « assez homme » ou « assez femme », ainsi que sur la réponse à des questions in-

trusives. « Eux autres c'est comme genre ah, t'as encore un F sur ta carte, bon ben va dans un centre de femmes . Pis dans les centres de femmes ah, t'as de la barbe tu peux pas rentrer icitte. Va dans un centre pour les hommes (Roberto, homme trans, 20 ans) » (Côté, Blais & Duford, 2017, p. 8). « C'est une place où est-ce qu'on m'a dit est-ce que t'as été opérée? Pis j'ai été obligée de mentir pour pouvoir dormir là (Judith, femme trans, 22 ans) » (Côté, Blais & Duford, 2017, p. 9)

Dans les refuges à Montréal, de nombreux témoignages attestent de la violence que peuvent subir les personnes trans. Même lorsque leur genre est respecté, elles ne sont pas à l'abri de remarques inappropriées et de violences physiques et verbales de la part des autres personnes hébergées. Lorsqu'elles montrent des caractéristiques physiques associées à leur genre assigné à la naissance, les personnes trans suscitent souvent beaucoup de rejet, voire de la haine, c'est-à-dire de la transphobie.

L'imposition de ce système binaire de genre et le non-respect de l'auto-identification des personnes, ainsi que les violences potentielles en dissuadent beaucoup à pousser la porte d'entrée des refuges. Elles

cherchent donc d'autres lieux pour passer la nuit. Certaines trouvent des stratégies comme dormir dehors ou chez des clients en échange de services sexuels. Ces stratégies, qui les protègent des violences des refuges, ont pour conséquence d'augmenter leur marginalité alors qu'elles sont déjà plus vulnérables que les personnes cisgenres .

La littérature actuelle montre la présence d'obstacles importants à des refuges sûrs, accessibles et pouvant soutenir les personnes en itinérance, quel que soit leur genre. La mission de ces lieux d'hébergement est justement de pouvoir s'y réfugier, d'y trouver le soutien et la sécurité dont manquent les personnes qui y font appel. Bien que des formations au personnel visant l'amélioration des services d'hébergement pour les personnes trans aient été proposées (par Alice Conroy, personne étant au fait de la problématique), la grande majorité des refuges montréalais ont refusé de la suivre. Ce qui amène à questionner la volonté de meilleure compréhension des enjeux trans dans les directions de refuges. Il en résulte que le mythe selon lequel il est possible de déterminer le genre d'une personne selon son apparence physique, la cisnormativité structurelle et la violence qui en découle ont la vie dure.

RÉFÉRENCES

- Abramovich, A. & J. Shelton. 2017. Where am I going to go? Intersectional approaches to ending LGBTQ2S youth homelessness in Canada & the US. Toronto: The Canadian Observatory on Homelessness/ Homeless Hub. <http://homelesshub.ca/whereamigoingtogo>
- Côté, P.-B., M. Blais & J. Duford. 2017. « Les défis de la diversité sexuelle et de genre dans les ressources d'aide pour jeunes en situation de rue ». Colloque national en itinérance, responsabilités collectives et regards croisés. https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/colloque-itinerance/A2_Duford_Cote.pdf
- Dénommmé-Welch, S., J. Pyne & K. Scanlon. 2008. Invisible men : FTMs and Homelessness in Toronto. Toronto: Wellesley Institute.
- Duford, J., L. Olivier & M. Roy. 2020. Humour et violence symbolique. Québec : Presses de l'Université de Laval.
- Éducaloi. (2017). De nouveaux droits pour les personnes trans—Actualités juridiques. Éducaloi.qc.ca. <https://educaloi.qc.ca/actualites-juridiques/de-nouveaux-droits-pour-les-personnes-trans/>
- Gaudette, Y. (2020). L'expérience des personnes trans relativement à l'accès et l'utilisation des services en santé mentale au Québec [Mémoire]. Université du Québec à Montréal.
- Gouvernement du Québec. (2019). Fiche terminologique. Office québécois de la langue française. http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=26532486
- Langenderfer-Magrunder, L., N.E. Walls, D.L. Whitfield, S.M. Brown & C.M. Barrett. 2016. « Partner Violence Victimization Among Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender, and Queer Youth : Associations Among Risk Factors ». *Child and Adolescent Social Work Journal*, Vol. 33, n°1, p. 5568. <https://doi.org/10.1007/s10560-015-0402-8>
- Quintana, N. S., J. Rosenthal & J. Krehely. 2010. On the streets: The federal response to gay and transgender homeless youth. Washington, DC: Center for American Progress.

VIVRE LA VILLE : ARCHITECTURE ET ITINÉRANCE

CAROLYNE GRIMARD, PROFESSEURE, ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

MARINE DELAY-RONSIN, ÉTUDIANT.E, DÉPARTEMENT DE TRAVAIL SOCIAL
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

Le terme itinérance porte en lui un lot de contradictions. En effet, s'il réfère étymologiquement au terme latin *itinerans*, donc au fait de voyager, le terme au Québec réfère aux personnes à la rue, qui sont paradoxalement connues pour « s'installer » dans la ville. Par ailleurs, la ville est parfois le premier témoin du basculement en itinérance de certaines personnes, tout comme elle est parfois aussi le premier témoin à les voir quitter la rue. Prenant pour outil une recension des écrits, nous présenterons certains éléments de la discussion actuelle sur l'organisation des espaces publics et des stratégies qui sont déployées pour exclure certaines populations, en l'occurrence les personnes en situation d'itinérance (PSI), qui s'installent dans l'espace public et qui expérimentent la ville d'une manière différente des personnes domiciliées. Naviguant entre l'invisibilité de certaines restrictions, le mobilier hostile et les contraintes de l'hyperdéveloppement immobilier, quelle place reste-t-il dans la ville pour les personnes en situation d'itinérance et est-ce que l'architecture pourrait jouer un rôle pour promouvoir leur inclusion?

D'emblée, deux concepts sont à spécifier. Dans ce texte, le terme « architecture », fait référence à l'ensemble des gestes d'aménagement de l'espace qui soutiennent le fonctionnement et l'organisation d'une ville, est influencée autant par des intérêts privés (investisseurs, promoteurs immobiliers), que par des intérêts publics (administrateurs des villes, organismes communautaires, société civile). Puis le concept de l'itinérance se définit comme un problème social multifactoriel, à l'intersection d'enjeux institutionnels, structurels et individuels (Laberge, 2000). Le phénomène s'appréhende très souvent, devient visible et se mesure à partir de l'absence d'un chez-soi (Roy & Hurtubise, 2007). Or, l'itinérance invisible occupe aussi une place de plus en plus importante dans l'analyse du phénomène (Gravel, 2020). Au Québec, aucun ministère ne revendique l'entière responsabilité du dossier « itinérance », plusieurs ministères se le partagent (Grimard, 2018). Diverses réponses ont donc été mises en place pour soutenir les personnes vivant une situation d'itinérance. Dans l'espace public, trois modalités de gestion ont été privilégiées et elles continuent de cohabiter : la gestion spatiale, la gestion pénale et la gestion sociale de l'itinérance (Grimard, 2011; Parazelli, 2013; Margier, Bellot, Morin, 2014).

RECENSION

Partant de ces deux idées (architecture et itinérance) nous avons cherché à comprendre comment ils se rencontraient dans la littérature scientifique. Cette recherche s'est ouverte aux textes en français et en anglais trouvés à l'aide de divers moteurs de recherche et bases de données d'articles scientifiques. Deux thèmes ont émergé de la recherche et ont été retenus pour ce texte : l'aménagement de l'espace et l'expérience de la ville par les personnes en situation d'itinérance, ainsi que les normes formelles et informelles d'usages de l'espace.

L'aménagement de l'espace et l'expérience de la ville

Dès le tournant du 19^e siècle, avec l'industrialisation et les nombreux autres changements sociaux, politiques et économiques que connaissent les pays occidentaux, les villes voient apparaître dans leurs rues des nouvelles populations. Devant accueillir des masses d'ouvriers et des populations en situation de précarité, la société a choisi « d'attacher une attention particulière à ces catégories inaptées... qu'il faut d'urgence éliminer » (Aranguiz & Fecteau, 1998, p. 89). C'est à ce moment que les refuges sont créés comme services d'urgence pour les populations indigentes, permettant à une population vagabonde un lieu où aller. Ils serviront aussi de lieux où les populations occupant de manière indésirable l'espace public seront conduites. Il s'agit là d'une forme de contrôle social. Les refuges sont créés à un moment où le vagabondage était sévèrement puni et où les vagabonds étaient vus comme une « source de chaos

social » (Aranguiz, 2000 :1). Cent ans plus tard, dans l'imaginaire populaire, les PSI sont encore perçues comme entraînant une forme de chaos social quand elles occupent l'espace public. En parallèle au retrait des PSI de l'espace public, une forme de mobilier hostile a vu le jour dans les dernières décennies afin d'éviter qu'elles soient « confortables » dans l'espace public en empêchant, à l'aide de formes de design différentes, l'installation physique dans les lieux (Fleury & Froment-Meurice, 2014; Jouenne, 2007; Loison-Leruste, 2014, Terolle, 2004).

Ces pratiques hostiles à l'égard des PSI se comprennent à la lumière d'une dynamique de spéculation imposée aux villes par le « marché économique ». En effet, les investisseurs privés entraînent une pression croissante sur le développement immobilier, ce qui contribue à ce que certains ont appelé « la muséification », voire la « disneyfication » des grandes villes nord-américaines (Robin, 2009; Payeur, 2013). Les villes se retrouvent en concurrence et doivent se démarquer les unes des autres « pour acquérir une position enviable sur le marché international » (Parazelli, 2013, p. 2). Or comment conjuguer compétition et cohésion sociale ? La présence des PSI dans les villes interroge donc les capacités de nos démocraties à faire face à l'inclusion des plus vulnérables, surtout quand les pratiques de maintien de l'ordre ou encore les pratiques d'aménagement visent à les invisibiliser.

Normes informelles et normes formelles quant à l'usage des espaces

Les rues ne sont donc pas perçues comme un lieu où les personnes peuvent s'installer. Elles sont généralement des lieux de transit, qui permettent de se rendre d'un point à un autre. Cela renvoie à certains modes de gestion hostiles de l'espace public, comme le fait d'expulser des personnes de certains lieux ou encore de forcer leur dispersion (Parazelli, 2013).

Or, bien qu'il existe des règles très claires quant aux usages de la ville et comportements attendus en public (règlements urbain, code de la route), il existe aussi des usages informels ou des attentes informelles qui se manifestent souvent au détriment des PSI. Ces conflits d'usage des lieux sont documentés de plusieurs façons, mais une domine, soit la judiciarisation des PSI (Laberge & Roy, 2001; Meert et al., 2006; Zeneidi-Henry, 2002).

Au Québec, Bellot et son équipe ont en effet révélé la surjudiciarisation des PSI (2021). Ces dernières reçoivent trop souvent des contraventions pour des infractions mineures que toute personne fait à un moment où un autre, c'est-à-dire traverser une rue mais pas au coin de celle-ci, jeter un mégot de cigarette ou encore cracher par terre. Les PSI se font davantage arrêter et donner une contravention pour ces infractions que les personnes domici-

liées, ce qui révèle une forme de profilage social (Bellot et al., 2021). Même chose avec l'usage de l'espace public, les PSI reçoivent des contraventions parce qu'elles sont intoxiquées dans l'espace publique et qu'elles dérangent ou pour un mauvais usage de l'espace public, en utilisant de manière jugée « intime », des espaces qui sont perçus comme étant exclusivement public. Donc, pas le droit de dormir sur un banc puisque c'est un usage considéré comme intime d'un espace public. Il y a eu à cet effet, une transformation des règlements de la ville (Thomas, 2000). Au travers de la transformation des squares en parcs, cela a eu pour effet l'entrée en vigueur des règles qui sont attribuées aux parcs, c'est-à-dire qu'ils sont fermés généralement de minuit à 6h du matin. Personne ne peut donc y dormir sans s'exposer à une possible criminalisation de cet usage.

En conclusion, cela nous amène à la question de l'habitat. Pourquoi n'est-il pas possible « d'habiter dehors »? Une sociologue française, Pascale Pichon (2010) et deux de ses collègues montréalaises, Shirley Roy et Danielle Laberge (2001), disent toutes les trois de manière un peu différente, mais fort similaire que : 1) pour être, il faut être quelque part; mais 2) on ne peut pas définir ce que serait un habitat entre 4 murs qui soit idéal pour les PSI. Par contre, ce

que l'on peut tenter de définir ce sont les caractéristiques de ce qui fait un chez-soi. Et c'est la proposition de Pascale Pichon et son équipe de chercheuses (2010) de réfléchir à partir des quatre caractéristiques qui font un chez-soi : 1.) l'aménagement, soit investir un lieu à soi ; 2) l'attachement, qui permet de quitter un lieu pour nouer des liens avec un nouveau chez-soi ; 3) l'appropriation, c'est-à-dire un processus d'autonomisation, faire sien ; et finalement 4) l'ancrage, soit le fait d'avoir une inscription sociale et spatiale qui amène des droits.

Si l'on ramène cette question à celle de la place de l'architecture dans la production du

vivre-ensemble cela nous amène à étendre les pratiques habituelles des architectes et aménagistes (souvent ramenées au cadre bâti) à des contributions aux crises sociales et dans la fabrique de chez-soi qui sont imaginatifs et différents. Pourrions-nous penser que l'architecture et l'intervention sociale peuvent jouer un rôle déterminant dans les pratiques d'aménagement inclusives ou encore dans la transformation des perceptions de l'habitat? Pour l'instant notre recension ne nous apporte que trop peu de réponses et à l'inverse, elle pose encore beaucoup de questions.

RÉFÉRENCES

- Aranguiz, M. & J.-M. Fecteau. 1998. « Le problème historique de la pauvreté extrême et de l'errance à Montréal, depuis la fin du XIXe siècle ». *Nouvelles Pratiques Sociales*, Vol. 11, n°1, p. 83-98.
- Aranguiz, M. 2000. *Vagabonds et sans abris à Montréal : perception et prise en charge de l'errance, 1840-1925*. Montréal : Regroupement de chercheurs-chercheuses en histoire des travailleurs et travailleuses du Québec, 88 p.
- Bellot, C. (dir.) 2021. *Judiciarisation de l'itinérance à Montréal*. Montréal : Observatoire des profilages.
- Chopin, K. & E. Gardella. 2013. *Les sciences sociales et le sans-abrisme. Recension bibliographique de langue française 1987-2012*. Saint-Étienne: Publications de l'Université Saint-Étienne.
- Fleury, A. & M. Froment-Meurice. 2014. « Embellir et dissuader : les politiques d'espace publics à Paris ». In *Qualité urbaine, justice spatiale et projet. Ménager la ville*, sous la dir. de A. Da Cunha et S. Guinand, p. 67-79, Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Gravel, M.-A. 2020. *Itinérance cachée: définitions et mesures. Au Québec et à l'international*. Québec : INSPQ.
- Grimard, C. 2018. « À qui revient la responsabilité? Écueils et défis de l'intervention et de la gestion du problème public de l'itinérance ». In *Aux frontières du social : innombrables, inclassables, ingouvernables*, sous la dir. de S. Roy, D. Namian & C. Grimard, p. 97-110, Québec : PUQ.
- Jouenne, N. 2007. « De la contorsion dans l'espace public au déni de la personne, ou comment se débarrasser proprement des sans-logis ». Communication aux rencontres Thomas More, 24-25 mars 2007.
- Laberge, D. (dir.) 2000. *L'errance urbaine*. Québec : Les Éditions Multimondes.
- Laberge, D. & S. Roy. 2001. « Pour être, il faut être quelque part : la domiciliation comme condition d'accès à l'espace public ». *Sociologie et sociétés*, Vol. 33, n°2, p. 115-131.
- Loison-Leruste, M. 2014. *Habiter à côté des SDF. Représentations et attitudes face à la pauvreté*. Paris : L'Harmattan.
- Meert, H., K. Stuyck, P.J. Cabrera, E. Dyb, M. Filipovic, P. Györi, I. Hradecky, M. Loison-Leruste & R. Maas. 2006. « The changing profiles of homeless people: Conflict, rooflessness, and the use of public space ». FEANTSA.
- Margier, A., C. Bellot & R. Morin. 2014. « L'itinérance en milieu urbain. Deux voies de normalisation ». *Le Sociographe*, n°48, p. 21-32. <https://www.cairn.info/revue-le-sociographe-2014-4-page-21.htm?contenu=article>
- Otero, M. & S. Roy. (dir.) 2011. *Qu'est-ce qu'un problème social aujourd'hui? Repenser la non-conformité*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Parazelli, M. (dir.). 2013. *Les enjeux du partage de l'espace public avec les personnes itinérantes et sa gestion à Montréal et à Québec. Perspectives comparatives et pistes d'action. Rapport de recherche présenté au FRQSC – Programme actions concertées*.
- Payeur, J. 2013. *La relation du patrimoine et du tourisme : une histoire de perception – Le cas du Vieux-Québec*. Mémoire à la maîtrise en développement du tourisme, Montréal : UQAM.
- Pichon, P. (dir.). 2010. *Sortir de la rue : les conditions de l'accès au chez-soi*. Saint-Étienne : MODYS.
- Robin, R. 2009. « L'après-ville ou ces mégapoles qu'on dit sans charme... ». *Communications*, Vol. 2, n°85, p. 185-198.
- Roy, S. & R. Hurtubise. 2007. « Introduction ». In *L'itinérance en questions*, sous la dir. de S. Roy & R. Hurtubise, p. 1-27. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Terolle, D. 2004. « La ville dissuasive : l'envers de la solidarité avec les SDF », *Espaces et sociétés*, Vol. 1, n°116-117, p. 143-157.
- Thomas, G. 2000. « Vie itinérante et réglementation des espaces publics », in *L'errance urbaine*, sous la dir. de D. Laberge. Québec : Éditions Mutlimondes.
- Zeneidi-Henry, D. 2002. *Les SDF et la ville, géographie du savoir-survivre*. Paris : Breal.

